

## Ville de Choisy-le-Roi

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUIN 2016**

Le 22 Juin deux mille seize à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 Juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

#### **Étaient présents :**

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, ID ELOUALI Ali, DESPRÈS Catherine, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, BENKAHLA Malika, TISLER Frédéric, BOIVIN Bernard, CATOIRE Marion, ATHÉA Bernard, GUINNERY Annick, DUPUY Gilles, LEROY Sylvie, NEUVILLE Christophe, MORO Christiane, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, BELLIER Carole, GILLERY Ludovic, MÉLY Laurent, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, BERCIER Corinne, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, PERYAGH Yves, BARON Monique.

#### **Étaient représentés :**

M. ROCHE Gabriel	mandat à M. NEUVILLE Christophe
M. ENNAOURA Hafid	mandat à M. GILLERY Ludovic
M. HERVY Patrick	mandat à Mme ARNAUD Anne Marie
Mme BLOUIN VALENTIN Anne	mandat à M. ID ELOUALI Ali
M. BRIENNON Jean Marc	mandat à Mme ALIROL Béatrice
M. THIAM Moustapha	mandat à M. DRUARD Frédéric

#### **Était absent :** /

**Secrétaire de séance :** Vanessa LEONCE

## Sommaire

<b>Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Mercredi 22 juin 2016.....</b>	<b>1</b>
→ Désignation du secrétaire de séance .....	5
→ Appel.....	5
→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2016.....	5
→ Approbation de l'ordre du jour .....	5
→ Vœu pour la cessation des opérations militaires de l'État turc au Kurdistan .....	7
<b>DÉVELOPPEMENT LOCAL – CITOYENNETÉ .....</b>	<b>10</b>
→ 2 Actions 2016 financées dans le cadre du Contrat de Ville Seine Amont/T12. Approbation des demandes de subventions.....	10
→ 3. Approbation de la convention locale cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville couverts par le Contrat de ville Seine-Amont.....	12
<b>CULTURE VIE ASSOCIATIVE SPORT .....</b>	<b>13</b>
→ 4 Répartition de la subvention départementale 2015 aux associations locales et groupements locaux.....	13
→ 5 Répartition de la subvention municipale 2016 aux associations locales et groupements locaux.....	14
<b>FINANCES.....</b>	<b>14</b>
→ 9 Approbation du Compte de Gestion 2015 - Budget principal .....	21
→ 10 Approbation du Compte de Gestion 2015 - Budget annexe des parkings.....	21
→ 11 Approbation du Compte de Gestion 2015 - Budget annexe assainissement.....	21
→ 6 Approbation du Compte Administratif 2015 - Budget principal.....	28
→ 8 Approbation du Compte Administratif 2015 - Budget annexe assainissement .....	29
→ 7 Approbation du Compte Administratif 2015 - Budget annexe des parkings.....	29
→ 12 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 - Budget principal.....	32
→ 13 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 - Budget annexe des parking .....	32
→ 14 Reprise des résultats du budget annexe d'assainissement dans le budget principal.....	32
→ 15 Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France perçus par la commune en 2015 .....	32
→ 16 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.....	32
→ 17 Réaménagement du prêt contracté par Valophis habitat auprès du Crédit foncier de France en 2001 pour la construction de 43 logements locatifs sociaux situés 3, rue Demanieux à Choisy-le-Roi.....	32
<b>TRAVAUX URBANISME .....</b>	<b>32</b>
→ 18 Avis du conseil sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage.....	33

→ 19 Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz	33
→ 20 Instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à compter du 1 <sup>er</sup> Janvier 2017.....	33
→ 21 Revalorisation des droits de voirie à compter du 01 Janvier 2017 .....	35
→ 22 Approbation de la convention locale ÉcoCité tranche 2.....	35
<b>ENFANCE ENSEIGNEMENT.....</b>	<b>35</b>
→ 23 Organisation et gestion des études scolaires en partenariat avec la Ligue de l'enseignement à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.....	35
→ 24 Accès aux centres de loisirs vacances sans réservation avec un tarif majoré.....	38
→ 25 Tarification des centres de vacances à compter du 23 juin 2016.....	38
<b>Ressources humaines .....</b>	<b>38</b>
→ 26 Modification du tableau des effectifs du personnel communal .....	38
<b>CULTURE.....</b>	<b>38</b>
→ 27 Demande de subvention auprès de la DRAC d'Ile de France dans le cadre d'un appel à projet culture et lien social, mené par la médiathèque en partenariat avec l'espace Langevin et le théâtre Paul Eluard .....	38
→ 28 Révision de la tarification des enseignements artistiques de « La Tannerie » à compter du 1 <sup>er</sup> Août 2016 .....	39
<b>HABITAT .....</b>	<b>39</b>
→ 29 ZAC des Troènes : Approbation du protocole de relogement .....	39
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>41</b>
→ 30 Approbation de la convention de rénovation énergétique entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la Ville de Choisy-le-Roi en présence de l'Etat.....	41
→ 31 Tzen 5 Paris : avis du conseil municipal sur le dossier d'enquête publique .....	46
<b>VIE INTERNATIONALE.....</b>	<b>46</b>
→ 32 Coopération décentralisée Mairie de Choisy le Roi – Mairie de Tringa-Maréna : Actions de mise en œuvre 2016 2017 .....	46
→ 33 Attribution d'une subvention de 1 500 euros à Cités Unies France : Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Equateur .....	48
→ 34 Attribution d'une subvention à l'association ALCEJ : Projet d'action « jeunesse, citoyenneté, solidarité Europe des Balkans - Bosnie-Herzégovine » .....	48
<b>SPORT.....</b>	<b>49</b>
→ 35 Répartition de la subvention municipale aux associations sportives (acompte) et approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens pour l'année 2016.....	49
<b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>	<b>49</b>
→ 36 Dématérialisation de l'envoi du conseil municipal et convention de mise à disposition de tablettes numériques aux élus .....	49

→ 37 Modification de la désignation des représentants de la ville dans les conseils d'écoles et modification des représentants dans les instances.....	50
→ 38 Approbation du protocole transactionnel à intervenir entre la commune et l'OGEC Saint André .....	50
→ 39 Approbation du protocole transactionnel à intervenir entre la commune et l'OGEC Saint-Louis - Blais .....	50
→ 40 Revalorisation des tarifs de concessions dans le cimetière communal .....	50
→ 41 Approbation de la convention de partenariat à passer avec le Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) pour la fourniture de repas .....	51
→ 42 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, année 2015.....	51
→ 43 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, année 2015.....	52
→ 44 Compte rendu des Décisions L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales .....	52
→ Vœu présenté par le MoDem .....	52
→ QUESTIONS .....	55

**La séance est ouverte à 19 heures 30 sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.**

**M. le Maire** : Mes chers amis, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

**→ Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Madame LEONCE Vanessa.

*(Mme Vanessa LEONCE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)*

**M. le Maire** : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

**→ Appel**

*(M. Christophe Richard procède à l'appel.)*

**M. le Maire** : Je vous remercie.

**→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2016**

**M. le Maire** : Mes chers collègues, avec la convocation, vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 18 mai 2016. Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 mai 2016 est adopté à l'unanimité.*

**→ Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Maire** : Vous avez aussi reçu l'ordre du jour de ce Conseil. À l'issue de la rencontre des présidents de groupes, deux points ont fait l'objet d'une demande d'ajout à cet ordre du jour. Un vœu supplémentaire, remis sur table, est présenté par le MoDem. Par ailleurs des questions orales du MoDem seront lues en fin de séance.

Y a-t-il des observations sur cet ordre du jour ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Avant d'aborder cet ordre du jour, et conformément à ce que nous avons évoqué en réunion des présidents de groupes, j'ai deux interventions à vous faire.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, après la tuerie d'Orlando aux États-Unis, l'Europe, la France est de nouveau frappée par un meurtre terroriste. Bien sûr, je voudrais tout d'abord rendre hommage au commandant Jean-Baptiste Salvaing et à sa compagne Jessica Schneider, elle aussi membre de la Police nationale, tous deux assassinés lâchement par un criminel se réclamant de Daesh. Cet acte, perpétré en présence de leur petit enfant, est particulièrement ignoble, odieux et barbare. Cela est révoltant et je souhaite activement que

cessent aussi les amalgames nauséabonds dont certains font commerce, surfant sur les peurs pour avancer leurs arguments abjects et obscurantistes.

J'exprime donc ici toute ma solidarité aux fonctionnaires. Nous devons témoigner tout notre soutien aux serviteurs de la République, quels qu'ils soient, notamment au moment où cette barbarie peut viser dans la vie privée autant que dans les fonctions.

Vous le savez également, des personnalités publiques peuvent être visées par des actes odieux. Jo Cox, une femme de 41 ans, était députée travailliste pro Union européenne. Elle a été tuée par balles jeudi 16 juin devant la bibliothèque de Birstall, ville du nord de l'Angleterre, par un militant pro « Brexit ». Elle a travaillé pendant 10 ans pour l'O.N.G. de lutte contre la pauvreté Oxfam avant d'être élue récemment, en 2015. D'une mère secrétaire et d'un père ouvrier, Jo Cox revendiquait ses origines populaires. J'oserais dire que c'était une étoile montante du Parti travailliste et elle s'est fait un nom par sa forte implication récente dans la bataille contre le « Brexit ». Une de ses dernières interventions dans le monde référendaire a été sur le sujet de l'immigration, principal argument des pro « Brexit ».

Elle disait « l'immigration est une préoccupation légitime mais ce n'est pas, vraiment pas, une bonne raison pour quitter l'Union européenne ».

Mes chers collègues, devant ces actes odieux, pour Jo Cox, Jessica Schneider et Jean-Baptiste Salvaing, je vous invite à observer quelques instants de silence.

Lors de la conférence des présidents, aussi, j'ai émis le souhait, avant de dérouler notre ordre du jour très conséquent, d'évoquer devant vous les événements liés à la crue.

Vous le savez, un phénomène météorologique exceptionnel a touché la région Centre et l'Île-de-France, durant la période du 31 mai au 7 juin. Des précipitations ont engendré la crue des cours d'eau du Val-de-Marne, dont le Morbras, l'Yerres, la Marne et évidemment la Seine. Des villes ont été fortement touchées dans notre territoire, le T12, Viry-Châtillon, Juvisy, Ablon, Villeneuve le Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi et, un peu, Ivry et Vitry. Des quartiers de la ville ont subi fortement les conséquences à la fois de ces précipitations et de la montée des eaux, le quartier de la Prairie, le secteur du Parc, les Gondoles Sud et les Gondoles Nord.

Il faut dire qu'un travail remarquable a été réalisé autour de ces événements. La cellule de crise, en mairie, coordonnée par la Direction générale, a été très efficace, tout en étant en relation avec la cellule de crise départementale et celle mise en place par le préfet Leleu\*. Son action était basée sur trois grands principes, à la fois analyser la situation et suivre l'évolution de la crue, être en capacité de réagir et d'intervenir avec la mise en protection et la gestion des demandes et, enfin, être en capacité d'informer et de communiquer auprès de la population sur les événements.

Vous le savez, nous sommes classés en secteur d'état de catastrophe naturelle pour cette crue. Sachez également que nous faisons la demande pour l'orage violent survenu il y a quelques jours puisque 70 maisons ont été aussi impactées par celui-ci.

Ce que nous pouvons retirer de cette crue, ce sont à la fois des éléments qui posent question, pour ne pas dire problème, mais aussi des choses qui se sont vécues de bonne façon.

En termes de problème, nous pouvons noter que l'ensemble des estimations qui avaient été faites pour une crue centennale nous demande maintenant de réfléchir à des estimations sur

des crues décennales mais aussi de ne plus être sur la logique des crues automnales, tel que c'était prévu.

Les schémas préparatoires, l'opération Sequana a été un élément intéressant mais aussi, de fait, contrarié par les événements météorologiques réels qui n'étaient pas prévus de cette manière. Enfin, un certain nombre de déficiences des instruments de mesure, pendant deux jours, ont créé une forte perturbation dans les différentes cellules de crise.

Cela étant, et j'en viens aux points positifs, il n'y a pas eu d'impact sur la qualité de l'eau et la production de l'eau. Nous pouvons nous réjouir de la capacité et de l'efficacité notamment de l'usine des eaux de Choisy-le-Roi pour les plus de 50 communes qu'elle distribue et leurs plus de 2 millions d'habitants.

Nous pouvons noter aussi l'importance des relations qui ont pu se jouer sur le terrain avec à la fois les forces de l'ordre, la présence des bénévoles de la Croix-Rouge, les relations fortes avec les pompiers et les entreprises qui se sont présentées sur les différents sites.

Je note aussi l'implication des services municipaux avec plus de 100 agents présents sur le terrain pendant toute la semaine auprès de la population, quels que soient les quartiers, permettant une certaine solidarité de la commune vis-à-vis des populations mais aussi, nous avons pu le remarquer, la solidarité avec les riverains. Je pourrais noter également la mise à disposition du gymnase pour les sinistrés de Villeneuve-Saint-Georges, qui sont restés avec nous pendant toute la semaine et également pendant la décrue jusqu'à jeudi. Nous pouvons noter aussi le travail partenarial fait avec les entreprises et les services de la DSEA et de la DEVT, notamment sur la surveillance des murettes anti-crue et la mise en place des batardeaux et des bastings, même si sur la commune nous avons pu avoir en deux endroits quelques frayeurs.

Cette crue nous appelle à être attentifs sur la décrue qui est en train de s'opérer – bien que la Seine soit remontée il y a trois jours, elle redescend à nouveau. Des évaluations sont en cours au niveau des perrets\* [transcription phonétique], des murettes, et il y a certainement des travaux à prévoir concernant notamment les systèmes d'endiguement. Des interventions seront aussi à prévoir sur le réseau d'assainissement avec la mise en place d'un certain nombre de curages.

Nous sommes, sur la Ville, en train de revoir notre plan de sûreté et cette expérience que nous avons vécue nous servira à approfondir et à être encore plus efficaces sur les fiches d'intervention.

Voilà ce que je voulais noter sur cette période de crues. Nous attendons les résultats concernant la demande d'état de catastrophe naturelle après le dernier orage survenu jeudi dernier, qui a été très violent. Bien évidemment, dans le Choisy-Infos du mois prochain nous reviendrons dans les pages d'actualité sur cet événement qu'a vécu la commune.

Je vous propose de démarrer la séance de notre Conseil municipal, qui appelle 44 rapports et deux vœux. Nous avons convenu, lors du dernier Conseil municipal, de reporter un vœu concernant la cessation des opérations militaires de l'État turc au Kurdistan. Nous allons donc commencer ce Conseil municipal. Je donne la parole à Laurent Ziegelmeyer.

### → **Vœu pour la cessation des opérations militaires de l'État turc au Kurdistan**

**M. Ziegelmeyer** : Merci Monsieur le Maire, bonsoir, chers collègues. Ce vœu est présenté en début de Conseil, à la fois pour la raison évoquée par Monsieur le Maire, également parce que nous attachons une grande importance à cette question, et enfin parce que nous avons la présence dans la salle d'une délégation kurde.

Ce vœu se situe dans la suite logique de ce que nous avons fait contre la guerre dans cette région du monde depuis 2013. Quelques rappels : aide aux réfugiés par un soutien à l'Unesco avec les associations choisyennes, explication de la question kurde sous différentes formes, vœu présenté par l'Opposition et voté à l'unanimité sur les chrétiens d'Orient, deux aides humanitaires aux réfugiés par France–Kurdistan et par Cités unies France dans le cadre du fonds d'urgence Kobané, votées également à l'unanimité du Conseil, et enfin accueil, le 10 février dernier, de la marche des Kurdes contre les opérations militaires menées par Erdogan.

Vous l'aurez compris, pour notre Ville il s'agit de contribuer à la construction de la paix par ses actions diverses. Pour nous, ce que certains appellent la question kurde n'est pas un problème mais bien au contraire l'une des solutions pour cette région du monde. C'est pour cela qu'il est temps – et c'est le but de ce vœu, présenté également dans d'autres communes – de dire stop à la répression menée par Erdogan en Turquie, à la fois la répression des médias et de tous ceux qui osent avoir une différence d'opinion, la répression de l'opposition avec la levée de l'immunité parlementaire de tous les députés de l'opposition et, bien évidemment, la répression contre le peuple kurde, ce peuple sans pays.

Je vous invite d'ailleurs à aller regarder les photos d'un certain nombre de villes kurdes turques, bombardée par l'armée turque ces derniers mois et je pense que vous ne verrez aucune différence avec l'état des villes de Syrie, il s'agit du même niveau. Cette répression, par ailleurs, ne date pas d'hier. Souvenons-nous qu'il y a un peu plus de trois ans, à Paris, trois militants kurdes avaient été assassinés, assassinat dont nous savons maintenant que les services secrets de Monsieur Erdogan étaient responsables.

Nous demandons par ce vœu l'intervention forte de la France et de l'Union européenne auprès du gouvernement turc. Pour que cette répression s'arrête, deux conditions sont nécessaires. La première est une certaine fermeté. Négocier la sous-traitance des flux migratoires avec la Turquie est non seulement un échec, nous le voyons tous les jours, mais donne aussi un trop grand rôle à Monsieur Erdogan qui, si vous avez suivi l'actualité, s'est permis de menacer à la fois le gouvernement et le parlement allemand qui viennent de reconnaître le génocide arménien. La deuxième condition est la cohérence politique. C'est pour cela que ce vœu évoque aussi le retrait de la liste du Parti des travailleurs du Kurdistan de la liste des organisations terroristes. Il n'est pas cohérent en effet de se féliciter du rôle des combattants du PKK kurde contre Daesh sur le terrain, à Kobané et ailleurs, de leur rôle dans le sauvetage, que nous avons tous suivi, des Yesidis, nous féliciter de la place donnée aux femmes dans les villes reprises par les Kurdes, inaugurer une représentation du Kurdistan syrien à Paris tout en continuant à laisser faire cela. La paix dans la région passe à la fois par l'arrêt de cette répression contre le peuple kurde et par la reconnaissance de ce peuple dans ses droits. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur Ziegelmeyer. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**Mme Baron** : Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. L'an dernier, en effet, Monsieur Ziegelmeyer, à la même date, j'ai voté en faveur d'un fonds de solidarité avec Kobané afin de soutenir les habitants lors de la victoire des Kurdes contre l'État islamique. Actuellement, des affrontements meurtriers entre l'armée turque et le PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan, enflamme la région et entraîne l'escalade de violence dénoncée d'ailleurs dans le vœu présenté ce soir par la Majorité municipale.

Les attaques meurtrières en riposte du PKK n'ont pas arrangé les choses. Des centaines de manifestants ont incendié le quartier général du HDP, le Parti démocrate du peuple, contribuant ainsi à faire voler en éclats les discussions de paix qui s'étaient engagées en 2012.



Une répression encore plus forte du gouvernement turc s'en est suivie, interdisant depuis avril aux membres de la délégation du Parti démocrate du peuple pro kurde de rencontrer leur leader marxiste-léniniste, Monsieur Abdullah Öcalan, fondateur du PKK, emprisonné depuis 16 ans en Turquie. Il y a deux jours, il a fait écrouer par la justice des représentants de Reporters sans frontière (RSF) ainsi qu'une personne travaillant à la Fondation des droits de l'Homme.

Cependant, nous comprenons qu'il y a derrière ce vœu des problèmes géopolitiques. Un effort doit être fait de part et d'autre et permettre un cessez-le-feu – c'est ce que nous souhaitons tous – pour aboutir à un règlement du conflit kurde, qui a fait plus de 40 000 morts depuis plus d'une trentaine d'années.

Lorsque le nationalisme échoue dans ces régions, le sentiment tribal devient une valeur refuge. Pourtant, ces peuples aspirent tous à la sécurité et à une vie normale et aucun groupe ou organisation de guérilla ne doit organiser de répression sur leurs femmes et leurs enfants.

Nous ne sommes pas là pour juger mais l'UE considère le PKK comme une organisation dite « pluri-criminelle ». Dans ce contexte, nous pensons que l'Union européenne a suffisamment de leviers pour apporter des signes d'apaisement de part et d'autre et trouver une solution de paix. Pour cette raison notre groupe s'abstiendra.

**M. le Maire :** Merci pour cette explication de vote. Monsieur Panetta.

**M. Panetta :** Monsieur le maire, chers collègues, bonsoir. En ce qui concerne le vœu sur les événements dramatiques qu'a décrits Monsieur Ziegelmeier, nous sommes bien petits pour avoir une idée précise sur ce qui se passe. Moi-même, à titre personnel, j'ai une admiration sans borne pour le peuple kurde qui, avec trois fois rien, tient tête à des tyrans. Je me souviens du Commandant Massoud, lâchement assassiné et qui était la seule personne qui aurait pu amener la paix. Je précise qu'il s'agit d'un avis personnel. Je ne vis pas là-bas, je n'ai pas assez de connaissances, j'essaye de me faire une idée par rapport à des spécialistes qui parlent. Je pense que le Commandant Massoud était une personne incontournable et ce n'est pas pour rien qu'on l'a fait assassiner. Je pense que c'était une grande personne, un être courageux. C'est après sa disparition que tout a été précipité et que plus personne ne maîtrisait plus rien.

Pour revenir au vœu proprement dit, malheureusement nous ne pouvons que constater que sur cette planète où les guerres et les conflits se multiplient, cette planète où nous manquons largement de compassion les uns envers les autres, les personnes extrêmes de chez nous, de la France ou de certains pays d'Europe qui pensent qu'elles échapperont à une analyse profonde et à des actions profondes pour régler ce problème se trompent lourdement. C'est l'Histoire qui se joue et je voudrais faire un petit rapprochement avec le vote de demain. Des gens sont prêts à sortir de l'Europe. Je voudrais rappeler ici que notre continent est en paix depuis 60 ans et que c'est grâce à l'Europe. Elle a été faite avant tout et voulue par ses pères pour préserver la paix entre nos pays qui, tous les 18 ou 20 ans, était en guerre perpétuelle – le fameux « plus jamais ça ».

Aux pseudo-économistes qui donnent comme argument que l'Europe se mêle de tout, à certains pays comme l'Angleterre qui se disent que leur économie va mal à cause de l'Europe – je m'éloigne un peu du vœu mais c'est tellement important, parce qu'il s'agit de guerre et de paix – je dirai que je préfère finir ruiné qu'en guerre. Si par malheur demain le « Brexit » l'emportait, d'autres pays risquent de suivre, ce serait la fin de l'Europe et j'ai très peur que la suite ne soit une guerre.

Je suis par conséquent d'autant plus sensible, et mon groupe avec moi, à ce qui se passe dans les pays qui nous entourent parce qu'il est temps que les hommes se rendent compte que nous ne faisons qu'un, que nous partageons le même ciel, la même planète. Les frontières ont été créées par les hommes. Cela n'empêche pas le vent de se déplacer, ni les idées, ni les hommes qui cherchent un refuge et de la paix.

Nous sommes sensibles au vœu, nous en partageons l'essence, nous partageons 90 % de ce qui est écrit, mais nous allons être obligés de nous abstenir à cause de la dernière ligne, dans laquelle vous demandez à l'Europe de rayer le PKK des organisations terroristes. Nous n'avons pas assez d'éléments, nous, dans notre groupe. Nous sommes sincères, nous ne savons pas. Ces gens sont des Kurdes, j'ai dit l'admiration que j'avais pour les Kurdes mais dans tout peuple il peut y avoir des dérives. Je ne sais pas s'il faut demander cela. Comme nous n'avons pas la réponse, ce qui ne remet pas en cause ce vœu dont nous partageons l'essentiel et le fond, le plus important, le peuple kurde qui en effet se fait massacrer, nous allons nous abstenir avec regret.

**M. le Maire** : Merci pour cette intervention et votre explication de vote. Je propose que nous passions tout de suite à l'expression de ce vote.

*Le vœu est adopté à la majorité (12 abstentions).*

**M. le Maire** : Le vœu est adopté par la Majorité municipale avec l'abstention de l'ensemble de l'Opposition, je propose que nous poursuivions le déroulement de ce Conseil municipal avec toutes les questions liées au développement local et à la citoyenneté, notamment des rapports concernant la Commission Action sociale.

## **DÉVELOPPEMENT LOCAL – CITOYENNETÉ**

**M. le Maire** : Dans la Commission qui s'est déroulée le 16 juin, Madame Riffaud, y a-t-il eu des remarques sur ces rapports ?

**Mme Riffaud** : Pas de remarque sur les rapports.

### **→ 2 Actions 2016 financées dans le cadre du Contrat de Ville Seine Amont/T12. Approbation des demandes de subventions**

**M. le Maire** : Madame Baron souhaite prendre la parole.

**Mme BARON** : Notre groupe ne peut participer au débat en Commission et par conséquent je vais me permettre de m'exprimer sur ce contrat de ville qui est en effet rattaché au T12 et peut-être poser des questions qui, pour vous, sont évidentes. Vous me pardonnerez d'avance.

Il y a pour moi une question de fond qui est le positionnement que le T12 doit adopter sur ces actions qui sont principalement liées, d'abord, à un quartier unique prioritaire, ensuite, à un groupe en particulier, en lien avec sa condition multiculturelle. Je m'interroge sur les résistances multiples que je ressens sur le bien-fondé de ce concept. En effet, ces subventions versées par l'État pour un montant global de 359 661 euros concerneront les seuls habitants du quartier Sud, seul quartier prioritaire retenu, grand ensemble et Briand Pelloutier. Est-ce que je me trompe, ou ces subventions concernent-elles uniquement ce quartier ?

**M. le Maire :** Madame Baron, je comprends que peut-être vous n'avez pas tous les éléments. Cela étant, nous avons expliqué plusieurs fois que, dans le cadre de la politique de la ville – et je l'ai moi-même plusieurs fois dénoncé au regard du cadre qui a été donné pour la politique de la ville il y a maintenant deux ans – les critères de restriction avaient été importants et que nous n'avions sur la Ville de Choisy-le-Roi plus qu'un seul quartier prioritaire. Je m'étonne par conséquent que vous puissiez encore poser la question, si ce n'est éventuellement pour jouer un peu de provocation. Il me semble en effet que cela est acté et que c'est mentionné dans le rapport, voire même dans la notice. Si vous avez bien lu les quatre premières phrases, je pense que vous n'aviez pas à poser la question.

**Mme Baron :** Monsieur le Maire, je pose la question. Je sais qu'il y a bien longtemps nous avons discuté du PRE, etc. Il y a là une somme de 256 865 euros de PRE. Auparavant, à peu près la même somme était donnée à tous les enfants de Choisy, aussi je pensais que je m'étais peut-être un peu avancée en pensant que cela concernait uniquement ce quartier, mais j'ai bien lu.

Ces actions sont donc retenues par différents partenaires comme étant des priorités transversales qui regroupent plusieurs secteurs de chacun des piliers du contrat global. Le PRE, programme de réussite éducative, consacre donc la somme que j'ai mentionnée à des actions d'accompagnement de ce quartier en priorité, alors que ce volet d'éducation est prévu pour tous les enfants de citoyens de la ville.

Par ailleurs, j'ai aussi noté au service santé une action correspondant à une permanence d'un ethno-psychologue. S'agit-il de prendre en compte la culture de la personne et donc son origine, dans le cadre de sa santé. Est-ce que c'est de la santé communautaire dont il s'agit, une anthropologue, en quelque sorte ? Pouvez-vous m'expliquer quelle est la finalité de ce poste ?

Il y a comme un malaise en notant ces choix d'actions et en soulignant que les autres actions qui suivent, fort intéressantes et essentielles au contrat de vie pour l'ensemble de la population, ne lui sont pas proposées.

Pour toutes ces raisons nous nous abstiendrons. Ce n'est pas dans nos prérogatives, nous sommes pour le vivre ensemble, tout simplement, dans les études, la santé, pour l'égalité des droits d'un côté comme de l'autre, pour donner envie à tous de la culture, la musique. Nous luttons justement contre toute forme de discrimination.

**M. le Maire :** Madame Riffaud, peut-être, quelques éléments de réponse à Madame Baron ?

**Mme Riffaud :** La politique de la ville est par définition une façon de lutter contre les inégalités de territoire et à ce titre, ce sont par définition aussi des actions supplémentaires et des moyens en plus pour des quartiers prioritaires ou des quartiers de veille. Sur Choisy-le-Roi, cela s'applique aux Navigateurs.

Il faut savoir aussi que les financements de la politique de la ville et les financements qui sont portés sur cette notice et notamment les subventions de l'État ne représentent qu'au maximum 50 % d'une action, puisqu'il s'agit d'une démarche de co-financement. Il y a des actions qui en effet, comme le PRE sont mises en œuvre sur toute la ville et il y a des subventions de droit commun, notamment de l'Agence régionale de santé, de l'Europe, qui complètent les financements « politique de la ville » que vous avez dans la notice. Par conséquent, certaines actions ne concernent pas uniquement le quartier des Navigateurs.

Quant à l'ethno-psychologue – sans être une spécialiste de la question je vais essayer de vous expliquer cela avec mes mots – c'est une psychologue qui est spécialisée et qui a une formation particulière sur tous les mal-être qui peuvent naître de problèmes avec les cultures

d'origine, ou des éléments de hiatus, de décalage avec ce que l'on a pu vivre dans l'enfance, dans une culture différente, et la vie d'aujourd'hui. Des spécialistes, sûrement, expliqueraient cela mieux que moi.

**M. le Maire** : Merci, Madame Riffaud. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 2 est adoptée à la majorité (2 abstentions).*

**→ 3. Approbation de la convention locale cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville couverts par le Contrat de ville Seine-Amont**

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur l'approbation de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Sur cette action, nous sommes contre le fait de changer cette résolution. Nous essayons d'être logiques avec nous-mêmes, d'avoir une constance. Il s'agit de quartiers prioritaires. Nous avons toujours cette même crainte que les bailleurs, qui vont avoir des impôts supplémentaires à payer, en fassent payer le prix aux locataires.

Je pense d'ailleurs que c'est peut-être un peu leur tendre la perche parce qu'ils n'attendent à mon avis que cela. Sur le fond, qu'ils puissent rendre des services en contrepartie du maintien de la baisse de la taxe foncière comme cela était fait jusqu'à maintenant, pourquoi pas, mais cela va de toute façon engendrer pour eux des coûts supplémentaires. Je pense que certains bailleurs sociaux sont déjà en difficulté et ne vont pas pouvoir l'absorber. Nous sommes pour notre part convaincus, malgré le fait que cela fait une rentrée supplémentaire sur la Ville, qu'ils renonceront à rendre ces services qui leur coûteront plus cher que ce que vous leur demandez de payer en plus et ce sera perdant/perdant

Pour cette raison, nous ne voterons pas cette résolution. Nous sommes contre toute chose qui peut avoir une incidence sur la hausse des loyers, et nous pensons que c'est le cas de cette mesure.

**M. le Maire** : Madame Riffaud.

**Mme Riffaud** : Je pense que la notice a été mal comprise et je vais donc la résumer rapidement. Les bailleurs sociaux qui ont des logements en quartiers prioritaires peuvent avoir un abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire au contraire une réduction de 30 %. L'objectif de cette notice est que cet abattement dont bénéficie en l'occurrence, sur Choisy-le-Roi, Valophis Habitat, ait une contrepartie et qu'il ne s'agisse pas simplement d'un effet d'aubaine pour les bailleurs sociaux mais que cette « économie » puisse être valorisée par des actions supplémentaires dans les quartiers, notamment dans tout ce qui est gestion de proximité, personnel, entretien, et que l'équivalent de la réduction soit dépensé en actions concrètes.

**M. le Maire** : Merci, Madame Riffaud, pour cette explication judicieuse. Monsieur Panetta, puis Madame Baron.

**M. Panetta** : Madame Riffaud, je vous remercie, mais j'ai bien lu ce qui est écrit. En effet, les bailleurs sociaux ont un abattement sur la taxe foncière, mais à condition qu'ils engagent des actions. Pour que ces actions soient valables, il faut embaucher des gens et nous pensons qu'ils n'embaucheront pas. Quant au fait qu'il y ait des espaces verts, qu'ils s'occupent de

l'entretien des lieux, etc., cela me semble être une mission de base qu'ils doivent mener. Ils sont responsables de ces emplacements et de ces logements.

Nous nous trompons peut-être, mais nous sommes prêts à parier qu'en l'état actuel des choses, avec les difficultés qu'ont certains bailleurs en raison des nombreux impayés, ils ne vont pas charger la barque. Les 30 % d'abattement sur l'impôt foncier ne vont pas compenser les investissements qu'ils doivent faire s'ils veulent répondre sérieusement au cahier des charges que vous leur demandez et que je peux comprendre. C'est peut-être quelque chose qu'il faudra refaire, pourquoi pas, lorsque des jours meilleurs reviendront. Pour l'instant, je pense qu'ils ne le feront pas.

**Mme Baron** : Nous allons voter cette notice, mais à condition que Valophis respecte le contrat, avec un suivi.

**M. le Maire** : Pour ma part, Monsieur Panetta, j'ai envie de faire le pari inverse. Sur la convention d'utilité sociale qui lie le Département à Valophis il y a déjà des engagements de cette sorte, ce qui est déjà une garantie au regard de l'importance du Conseil départemental pour cet office départemental. Dès maintenant, dans le cadre notamment de l'opération du nouveau programme de renouvellement urbain, nous serons fortement attentifs à cette dimension, et notamment à la question de favoriser les dynamiques locales et la valorisation des actions en direction de la vie associative. Surtout, un des projets qui nous tient à cœur, faire de notre ville une ville durable avec notamment toute la question liée aux quartiers et notamment à ce quartier du PNRU.

Je soumetts au vote cette délibération.

**M. Panetta** : Monsieur le Maire, nous venons de changer notre vote, parce que nous pensons qu'ils ne le feront pas, mais nous ne demandons qu'à voir. Nous allons nous abstenir, pour voir, comme au poker.

**M. le Maire** : Comme quoi une discussion permet une avancée !

**M. Panetta** : Si vous pouvez nous faire plus tard le point sur les embauches qu'ils ont réalisées et sur les actions qu'ils mènent, j'en serais ravi.

**M. le Maire** : Madame Riffaud s'y engage.

**M. Panetta** : Ce qui est sûr, c'est qu'ils bénéficiaient de cet abattement jusqu'à maintenant. Aujourd'hui, vous ne le maintenez que sous condition. Nous allons donc nous abstenir et dans un an nous évaluerons les actions qui auront été faites.

**M. le Maire** : Je soumetts la délibération au vote.

*La délibération n° 3 est adoptée à la majorité (10 abstentions).*

## **CULTURE VIE ASSOCIATIVE SPORT**

### **→ 4 Répartition de la subvention départementale 2015 aux associations locales et groupements locaux**

**M. le Maire** : Madame la présidente, y a-t-il eu des remarques en Commission ?

**Mme Arnaud** : En ce qui concerne la subvention de fonctionnement affectée aux associations locales pour l'année 2015, le montant qui a été réparti est de 26 164 euros. La Commission a donné un avis favorable à l'unanimité à la répartition de cette somme.

**M. le Maire** : Je sou mets la délibération au vote.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 5 Répartition de la subvention municipale 2016 aux associations locales et groupements locaux

**M. le Maire** : En ce qui concerne la subvention locale, est-ce la même chose ?

**Mme Arnaud** : C'est exactement la même chose. La Commission a donné son approbation à l'unanimité.

**M. le Maire** : Je sou mets la délibération au vote.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : je vous remercie. Nous passons donc à une grosse partie de ce Conseil municipal, qui appelle neuf délibérations. Nous avons en première partie l'approbation des comptes de gestion et je propose, Monsieur Tisler, que vous puissiez nous parler du budget principal puis, dans la foulée, du budget annexe des parkings et de celui de l'assainissement. Nous aurons ensuite un temps de débat sur ces sujets. Puis nous passerons au compte administratif.

### FINANCES

**M. Tisler** : Je vais en effet aborder dans le cadre de cette première intervention les six prochains points de notre ordre du jour, à savoir ce qui concerne le compte administratif 2015 et le compte de gestion 2015 de notre budget principal et des deux budgets annexes, celui de l'assainissement et celui des parkings.

La Commission des finances s'est réunie le lundi 13 juin pour examiner les diverses notices et documents dont les membres de la Commission avaient eu communication par voie électronique et par voie papier durant la semaine précédente. Une fois encore, je désire remercier ici l'ensemble du service financier, sa directrice, Madame Dos Reis, ainsi que la direction générale et Christophe Richard d'avoir pu fournir aux élus tous ces documents suffisamment tôt pour qu'ils puissent y travailler convenablement. Un certain nombre de questions ou de demandes d'éclaircissement ont été formulées lors de la réunion de la Commission des finances. Les réponses et précisions qui en découlent ont été communiquées par mail le 18 juin aux membres de la Commission. Je n'y reviendrai donc pas entièrement dans mes propos.

J'ajouterai que, suite à la question posée par Monsieur Briennon lors du Conseil municipal du 18 mai sur la décision du Maire référencée 16078 de signer un contrat de ligne de trésorerie, une note très complète a servi de base à une information donnée sur le rappel de ce qu'est une ligne de trésorerie, de ce que sont les modalités d'utilisation de la nôtre, ainsi que les points de négociation avec la Caisse d'épargne, auprès de laquelle cette ligne de trésorerie a été souscrite. Nous avons donc pu avoir les éléments qui nous montrent la bonne gestion financière de cette ligne de trésorerie et Monsieur Briennon a reçu ainsi la réponse qu'il demandait.

Passons maintenant au compte administratif 2015 de notre budget principal, qui dégage un montant total de 91 852 885,84 euros en dépenses, et de 93 568 969,82 euros en recettes et ce, pour les deux sections confondues, fonctionnement et investissement.

Le solde positif entre ces dépenses et ces recettes s'élève à 1 716 083,98 euros et constitue l'excédent dégagé après couverture du déficit d'investissement et intégration des reports. Le tableau présentant la situation de clôture du budget principal en page 2 de la notice vous détaille le calcul de cet excédent en reprenant les montants des dépenses et des recettes, les montants des reports de 2015/2016 ainsi que les rattachements spécifiques à la section de fonctionnement.

Cette section de fonctionnement présente un montant total des dépenses s'élevant à 68 527 773,58 euros alors que le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 75 822 964,53 euros, sans les reports. Le solde positif entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, sans les reports, se monte donc à 7 295 190,95 euros, que je vous demanderai tout à l'heure de rapprocher du solde négatif sans les reports dégagé par la section d'investissement.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, elles s'élèvent à 63 526 224,27 euros. Au moment où j'ai écrit ces lignes, je me suis penché sur un petit historique de ce que représentent ces recettes réelles de fonctionnement par rapport à l'évolution de notre population. Vous verrez facilement, à la page 4 de la maquette budgétaire, qu'il s'agit du premier ratio du tableau Informations financières. Le compte administratif 2013 fait apparaître un montant de 1 446 euros. Le compte administratif 2014 fait apparaître un montant de 1 479 euros et le compte administratif 2015 un montant de 1 509 euros.

Cela veut dire que, sans avoir eu recours au levier fiscal, d'une part, en ayant vu notre population augmenter, d'autre part, et cela tout en faisant face à la baisse de la DGF, nous voyons les dépenses réelles de fonctionnement avoir augmenté de 63 euros par habitant en valeur absolue sur deux ans, ce qui représente une augmentation de 4,35 %, qui reste supérieure à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac sur la même période. Je rappelle très vite que les dépenses réelles de fonctionnement, dont nous voyons l'effet sur la population, sont constituées des charges de personnel, des dépenses de gestion courante, des charges financières, en bref, tout ce qui permet le fonctionnement au quotidien de notre service public.

Sur les charges à caractère général, parmi bien des exemples que je pourrais citer en 2015, nous maîtrisons l'évolution de nos dépenses et l'analyse critique que nous en faisons. Nous choisissons de continuer à équilibrer le fonctionnement du CMS, à acheter l'ensemble des fournitures nécessaires aux écoles, au fonctionnement des médiathèques et de bien d'autres équipements. Tout cela est clairement détaillé dans la notice. Néanmoins, cette notice signale également des dépenses en moins sur les fêtes de la ville, l'annulation du Marché de Noël et la non-participation au Festival de l'eau pour 2015. D'autre part, le budget de fonctionnement alloué à l'entretien et à la réparation des bâtiments communaux, de l'éclairage public et des espaces verts, à l'article 615, reste conséquent en valeur absolue, à hauteur de 1 360 000 euros, mais baisse de 7,2 %. Notons aussi que nous sommes tributaires des baisses des tarifs de nos fournisseurs et prestataires de services. L'évolution par exemple des primes d'assurance doit retenir notre attention au moment où la renégociation prochaine de l'ensemble de nos contrats durant l'année 2017 est déjà mise à l'étude et préparée par un travail conjoint entre le service des finances, le service du personnel et le CCAS. Il est également nécessaire de mentionner, concernant les taxes foncières versées par la commune à l'article 635 que celles-ci sont en augmentation de 17,2 %, car un certain nombre de biens en portage foncier ont été transférés du SAF à l'EPFIF. Or, lorsqu'un bien immobilier ou un terrain est porté par l'EPFIF, la commune en est

nu-propriétaire. Elle règle donc les taxes foncières sur l'article 635. Au temps du SAF, la Ville devait lui rembourser les taxes foncières, mais c'était sur l'article 628, que vous voyez de ce fait réduire sensiblement dans le tableau « autres services extérieurs » à la page 6 de la notice.

Concernant les atténuations de produits, la page 7 de la maquette montre bien les effets pour nous de notre non classement actuel dans les 250 communes éligibles à la DSU cible. Notre contribution au FPIC n'est donc plus réduite de moitié comme c'était le cas lorsque nous étions éligibles à la DSU cible. Quelle bonne nouvelle ce serait de le redevenir !

Sur les charges de personnel, signalons leur hausse de 2,2 % alors que, je le rappelle, elles augmentaient de 5,7 % au compte administratif 2014. Là aussi, l'historique du ratio n°7 de la page 4 de la maquette, qui détermine le pourcentage des dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est intéressant à examiner. En effet, nous voyons ce pourcentage augmenter entre le CA 2013 et le CA 2014, passant de 56,05 à 57,29 %. Par contre, entre le CA 2014 et le CA 2015, nous voyons une stagnation allant vers une légère baisse, puisque le ratio passe de 57,29 % à 57,15 % et cela, tout en intégrant en 2015 pour la première fois le fonctionnement des NAP en année pleine, le coup de pouce indiciaire décidé par le gouvernement et impactant les catégories C et B, ainsi qu'une année électorale à quatre tours et le traditionnel GVT.

L'objectif fixé par le débat d'orientation budgétaire était, rappelons-le, de limiter la hausse des charges de personnel à 3 %. Nous sommes à 2,2 %. C'est une donnée notable à connaître et à reconnaître.

Pour quitter les dépenses de gestion courante et aborder les autres dépenses réelles de fonctionnement, je commencerai par rappeler que la provision semi budgétaire de 500 000 euros que vous voyez apparaître dans le tableau de la page 3 de la notice correspond bien à la provision inscrite lors de la DRM de fin d'exercice 2015 pour couvrir les conséquences financières des négociations entre la commune et les deux OJEC. Cela fait l'objet d'une note spécifique qui sera présentée plus loin dans notre ordre du jour.

Les charges financières concernent les intérêts de la dette et la notice détaille bien la répartition de notre dette par types de taux d'intérêt, ainsi que la répartition entre taux fixes et taux variables. Nous examinerons l'emprunt à la section d'investissement.

Les charges exceptionnelles comprennent la subvention d'équilibre au budget annexe des parkings, les titres annulés et des contributions de notre part aux frais de déplacement de certaines associations sportives pour participer à des championnats nationaux. Concernant les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement, d'un montant de 5 001 529,31 euros, comme nous les retrouverons en recettes d'ordre de la section d'investissement, je les détaillerai lors de la présentation de notre investissement.

Pour terminer sur les dépenses de fonctionnement, signalons un excellent taux de réalisation, qui arrive à 98,86 % pour les dépenses réelles et 99,15 % pour la totalité des dépenses par rapport à la somme BP, BS et DM 2015.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles s'élèvent à 75 064 499,29 euros et augmentent de 7,8 % par rapport au compte administratif 2014. Elles intègrent bien évidemment l'excédent de fonctionnement reporté de 2014 qui s'élevait à 1 834 681,86 euros. Le camembert de la page 10 de la notice montre que l'essentiel de nos recettes réelles de fonctionnement provient du produit des impôts et taxes, à hauteur de 63 %, pour un montant de 46 949 946,89 euros, en augmentation de 3,6 % par rapport au compte administratif 2014, soit en valeur absolue de 1 636 946,78 euros. Je note que cette



augmentation compense pratiquement la baisse cumulée de la dotation forfaitaire incluse dans la DGF pour 2014 et 2015 à 20 000 euros près.

Rappelons en outre que cette augmentation du produit des impôts et taxes inscrits à l'article 73, détaillée page 12 de la notice, existe principalement du fait de l'augmentation mécanique et forfaitaire de 1 % décidée dans le cadre de la loi de finances, mais aussi du fait de l'évolution des bases elles-mêmes, en lien avec l'augmentation de la population choisyenne. Rappelons aussi que depuis le début du mandat, nous n'avons pas eu recours à l'augmentation du taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, tout en maintenant nos abattements à la base. Nous avons supprimé l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les logements neufs mais les effets de notre décision ne se font pas encore sentir dans le compte administratif 2015 que nous votons ce soir. Dans le tableau qui détaille l'article 73, remarquez aussi la dernière attribution de compensation de la CASA sur les modalités de calcul de laquelle j'avais été assez précis lors d'un précédent Conseil municipal.

L'article 74 – dotations, subventions et participations – est détaillé page 13 de la notice. Il montre que la baisse de 10,6 % du montant total de la DGF, soit 1 132 628 euros provient exclusivement de la baisse de la dotation forfaitaire, qui représente 14,2 % en moins mais que cette baisse est – trop – légèrement compensée par la dotation nationale de péréquation qui, elle, est en augmentation de 20 %. Notons aussi une recette d'un montant de 1 075 900 euros en provenance du fonds de concours exceptionnel de la CASA, recette qui, elle aussi, a longuement été expliquée antérieurement.

Pour ce qui concerne les autres recettes réelles de fonctionnement, la page 11 de la notice fait le détail des atténuations de charges et de produits des services. Le produit de la participation des usagers aux activités municipales est détaillé par la notice pour ce qui concerne la restauration scolaire et adulte et l'ensemble des activités en lien avec les enfants et les jeunes. Il en va de même pour les autres produits de gestion courante, à la page 14, qui montre que leur augmentation de 77 % vient principalement de deux recettes exceptionnelles, elles aussi déjà expliquées antérieurement, à savoir une décision du SIEVD de rétrocéder un excédent comptable aux communes ainsi qu'un deuxième versement exceptionnel de la CASA en compensation des pertes de DSP et de DSU enregistrées par notre Ville en 2014 du fait de son appartenance à la CASA.

Terminons sur les recettes d'ordre. Parmi les produits exceptionnels, je vous renvoie à la liste des cessions foncières détaillées page 15 de la notice, en vous indiquant qu'elles comprennent une recette qui sera identique à une dépense d'investissement, à savoir ce qui concerne l'échange auquel la Ville et le Département ont procédé entre l'ancienne gendarmerie et l'ancienne bibliothèque Aragon, devenue cité des métiers.

Nous pouvons passer à notre section d'investissement, qui nous amènera à considérer clairement quelques paramètres et surtout à bien les expliquer. Je m'excuse par ailleurs d'être un peu technique, mais ce compte administratif 2015 comportait un certain nombre de points difficiles qu'il s'agit d'expliquer ce soir.

Notre section d'investissement doit être examinée en constatant le montant de son solde négatif et les modalités de sa remise à l'équilibre par la section de fonctionnement, d'une part en mesurant l'évolution à la baisse des dépenses et des recettes d'investissement en 2015 et ce, par rapport au CA 2014, d'autre part en intégrant les modalités de recours à l'emprunt et le taux de réalisation des dépenses d'investissement pour finir.

Concernant les dépenses d'ordre de la section d'investissement, elles s'élèvent à 926 639,67 euros et j'irai très vite en rappelant qu'elles inscrivent en dépenses ce que la section de fonctionnement a inscrit en recettes pour ce qui concerne l'échange entre

l'ancienne gendarmerie et l'ancienne bibliothèque Aragon, ainsi que l'intégration de certains biens acquis à l'euro symbolique.

Ces dépenses incluent également les travaux en régie et j'ai demandé d'ailleurs à ce que le détail de ces travaux soit communiqué aux membres de la Commission des finances pour information.

Nous en arrivons maintenant aux dépenses réelles de la section d'investissement. Les immobilisations corporelles et les opérations en AP-CP représentent en tout 68 % de ces dépenses réelles d'investissement. Le reste est constitué du paiement de l'annuité du capital emprunté, pour 19 %, et du résultat d'investissement reporté de 2014 à 2015 pour 12 %.

On voit donc, par l'examen de ces trois grandes masses des dépenses réelles d'investissement, que l'essentiel de ces dépenses est consacré aux grands entretiens des équipements de la Ville et à la poursuite de quelques opérations notables. La baisse des dépenses réelles d'investissement entre 2014 et 2015, baisse de 25 % pour un montant de 6 300 000 euros, s'explique par deux facteurs : un résultat d'investissement reporté de 2014 à 2015 largement inférieur aux résultats reportés de 2013 à 2014 (il y a une diminution de 67,8 % pour un montant diminué de 4 600 000 euros), et une baisse des opérations votées en AP-CP de 37,4 % par rapport à 2014, pour un montant diminué de 3 300 000 euros doit également être prise en compte. Ces opérations représentaient une annuité de 9 millions d'euros en 2014. Pour 2015, les AP-CP en cours ne représentent plus que 5 600 000 euros. Nous arrivons au bout d'un certain nombre de ces opérations.

Remarquons par contre, dans le tableau qui détaille les dépenses d'investissement à la page 16 de la notice, que les immobilisations corporelles augmentent, elles, de 37 %, avec une augmentation de 1 600 000 euros en valeur absolue. Ces immobilisations corporelles, qui constituent le chapitre 21, sont détaillées aux pages 18 et 19 de la notice et montrent tout ce qui impacte la voirie, les bâtiments communaux, les équipements sportifs et culturels, l'équipement de nos services. Il me semble qu'entre autres réalisations en 2015, c'est bien la piste d'athlétisme du stade Jean Bouin qui mérite d'être citée. Le total général des immobilisations corporelles représente donc 6 784 759,27 euros.

C'est vrai que cette augmentation du volume des immobilisations corporelles ne compense pas entièrement la baisse du montant des AP-CP mais, quand même, il y a du fait de cette baisse un certain rééquilibrage de la section d'investissement au profit des autres opérations et au profit des investissements en général.

Je mentionnerai ensuite l'évolution de l'annuité de la dette, que les pages 20 et 21 de la notice nous détaillent comme à l'habitude.

Je tiens à expliquer un point précis qui n'aura pas échappé aux regards les plus affûtés. L'annuité de la dette pour 2015 est en effet la plus élevée depuis 2008. Pourquoi ? Je vous rappellerai simplement qu'en 2014, nous avons emprunté un peu plus que durant les années précédentes, tout en restant d'ailleurs à un niveau de recours à l'emprunt inférieur à ce que prévoyait le budget primitif 2014. De ce fait, 2015 est la première année impactée par le début de remboursement des emprunts contractés en 2014, qui s'ajoute bien évidemment au remboursement des emprunts antérieurement contractés.

Par ailleurs vous remarquerez que le remboursement des intérêts de la dette est moindre en 2015 qu'en 2014, du fait de notre politique incessante de renégociation des taux et du seuil actuellement très bas de ceux-ci. C'est donc une première donnée qui vient juguler un peu l'impact des emprunts souscrits en 2014 sur le compte administratif 2015.

Un autre facteur va dans les années qui viennent rééquilibrer le recours à l'emprunt de 2014, le fait de n'avoir réalisé aucun emprunt nouveau en 2015 et avant la mi-2016. C'est un fait important sur lequel je vais revenir en détaillant nos recettes d'investissement.

Venons-en donc maintenant aux recettes d'investissement. Les recettes d'ordre sont détaillées page 23 et comprennent la dotation aux amortissements, l'amortissement des subventions d'équipement que nous avons reçues et des cessions identiques aux dépenses d'ordre de fonctionnement et sur certaines opérations patrimoniales déjà mentionnées.

Les recettes réelles d'investissement sont en baisse de 54,7 % par rapport à 2014. Pourquoi ? D'abord parce que, comme je viens de le dire, en 2015 nous n'avons pas eu la nécessité de recourir à l'emprunt, comme le tableau qui détaille les recettes d'investissement à la page 22 de la notice le montre pour ce qui concerne le chapitre 16.

Notons également que ce recours à l'emprunt prévu en 2015 et reporté sur 2016 n'a en fait été mobilisé qu'en juin 2016, ce qui veut dire que ce n'est pas un an d'intérêt que nous économisons ainsi mais bien un an et demi.

C'est en cela aussi que les annuités futures de l'emprunt se rééquilibreront entre un recours à l'emprunt légèrement plus sensible en 2014 et un recours à l'emprunt inexistant en 2015.

Soyons bien clair sur ce qui explique ce non recours à l'emprunt en 2015. Le budget primitif 2015 prévoyait un recours à l'emprunt pour un montant de 3 700 000 euros mais par ailleurs la réalisation du BP 2015 amène à des reports de dépenses d'investissement de l'ordre de 4 100 000 euros sur 2016. Comme nous avons reporté ces dépenses, nous n'avons pas eu besoin de mobiliser l'emprunt en 2015. La notice explique que plus de la moitié de ces reports de 2015 à 2016 concernent en fait l'opération Mandela et par conséquent ces reports se trouvent en phase avec le déroulement effectif de ce gros chantier.

Sur les autres recettes réelles d'investissement, au chapitre 12, « dotations, fonds divers et réserves », en diminution de 2014 à 2015, je signalerai la disparition de la défunte taxe locale d'équipement, que l'on voyait encore au compte administratif 2014, ce qui explique pour partie l'augmentation du produit de la taxe d'aménagement. Nous y voyons aussi l'excédent de fonctionnement capitalisé, c'est-à-dire ce qui provient de la section de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement. Cet excédent de fonctionnement capitalisé s'élevait à plus de 6 800 000 euros en 2014. Pour 2015, il a diminué de moitié.

Le chapitre 13 détaille toutes les subventions d'investissement reçues en AP-CP et hors AP-CP. Je relèverai une diminution sensible du produit des amendes de police, qui passe de 203 917 euros en 2014 à 147 382 euros en 2015. Ces subventions d'investissement sont en lien étroit avec les dépenses d'investissement engagées durant l'année et, parmi elles, les dépenses subventionnables. Elles sont aussi en lien avec l'évolution des chantiers en cours, spécialement sur les AP-CP. Je termine par la mention d'une recette exceptionnelle de 97 901,37 euros au chapitre 21, qui concerne une somme versée par Enerchauf dans le cadre d'une restitution d'un solde positif à l'issue légale du marché portant sur la chaufferie de nos bâtiments.

Donc, à l'issue de l'examen des deux sections de notre budget principal, nous constatons un solde positif de 7 295 190,95 euros de la section de fonctionnement sans les reports.

C'est ce solde positif que nous affecterons ensuite, dans le cadre d'une délibération que je présenterai après ce premier groupe, pour partie en recettes d'investissement et pour partie en recettes de fonctionnement.

Je vous proposerai donc maintenant d'examiner rapidement les deux budgets annexes pour 2015. Je ne suivrai pas l'ordre de la notice car je compte d'abord parler de ce qui sera le plus simple, à savoir le budget annexe des parkings.

Ce budget fait apparaître un déficit d'investissement de 44 414,02 euros sur l'exercice 2015 mais l'intégration des restes à réaliser, donc les reports 2014 sur 2015, tant en dépenses qu'en recettes parvient à rétablir l'équilibre et ce, pour arriver à un excédent net de 1 133,12 euros. Notons que la subvention d'équilibre versé par le budget principal de la Ville, qui est une recette d'exploitation pour ce budget annexe, reste au même niveau qu'en 2014.

Nous constatons une très légère augmentation des redevances de stationnement mais aussi une baisse assez marquée de la participation des commerçants (-35 %). Nous constatons aussi un important budget travaux, consacré au parking du marché, pour 180 000 euros. Rappelons que c'est en 2015 que ce parking a pu rouvrir ses portes.

Sur le budget annexe d'assainissement cela sera un peu plus complexe et je m'en excuse par avance auprès de vous. En effet, 2015 sera la dernière année de ce budget annexe, qui disparaît au 31 décembre 2015 à minuit. En souhaitant la bonne année ce soir-là à notre famille et à nos amis, combien d'entre nous, disons-le franchement, avaient alors conscience de cette disparition ? À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, personne n'aura songé à saluer ce décès, sauf peut-être la petite Muni\* [transcription phonétique] dont Gilles Dupuy nous a conté l'histoire tout au long du précédent mandat et à laquelle je m'étais juré de faire allusion une fois durant ce mandat et ce, pour faire plaisir à Gilles et surtout à Monsieur le Maire.

Que les élus qui ne siégeaient pas au précédent mandat s'adressent donc à eux deux pour de plus amples explications car ces élus plus récents n'ont pas du tout compris un mot de ce que je viens de dire, et c'était un peu fait exprès.

Avant de savoir ce qu'il va advenir en 2016, penchons-nous sur ce dernier budget annexe d'assainissement dont le résultat d'exploitation couvre fort heureusement le déficit d'investissement pour dégager un excédent net de 182 364,69 euros. Notons que la participation du budget principal ne s'élève qu'à une recette de 30 500 euros pour concourir à la collecte des eaux pluviales.

Signalons la poursuite du subventionnement aux branchements des particuliers sur les réseaux et singulièrement sur la collecte séparative des eaux pluviales. Les travaux d'assainissement ont concerné le raccordement de l'immeuble neuf de la rue du Four.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence assainissement – eaux usées et eaux pluviales – est dévolue au Territoire 12. Or celui-ci, créé à la même date, n'était bien sûr pas en mesure de prendre effectivement la gestion de cette compétence en charge. Par conséquent, 2016 est une année transitoire en attendant que la prise en charge de la compétence par le T12 soit effective réellement, au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Je peux vous confirmer que le travail actuel de la CLECT du T12 porte sur ce sujet, entre autres points. J'y reviendrai lors de la présentation du rapport 2016 de la CLECT aux Conseils municipaux des villes du T12.

Cela nous amènera donc tout à l'heure à la présentation d'une note qui n'affectera pas les résultats du budget annexe d'assainissement de la même façon qu'auparavant mais qui tournera autour de la notion de reprise des résultats du budget annexe d'assainissement dans le budget principal. Je vous rappelle que cette gymnastique a déjà été évoquée dans le cadre de l'élaboration et du vote de notre budget primitif 2016.

Je terminerai enfin sur l'adéquation entre les comptes de gestion et les comptes administratifs. Concernant les trois délibérations sur les comptes de gestion des trois budgets, j'irai très vite en disant que pour ces trois budgets, les comptes de gestion sont

strictement identiques aux trois comptes administratifs et que cela vaut mieux. Merci de votre écoute.

**M. le Maire** : Merci, Frédéric Tisler. Avant que nous n'attaquions la discussion sur les comptes administratifs et que je passe la présidence à Patrice Diguët avant de quitter la salle et qu'il les soumette au vote, nous avons à approuver les comptes de gestion.

Je vais donc d'abord soumettre au vote les trois comptes de gestion.

#### → 9 Approbation du Compte de Gestion 2015 - Budget principal

**M. le Maire** : je mets aux voix l'approbation du compte de gestion du budget principal.

*Le compte de gestion du budget principal est adopté à la majorité (10 abstentions, 2 votes contre).*

#### → 10 Approbation du Compte de Gestion 2015 - Budget annexe des parkings

**M. le Maire** : je mets aux voix l'approbation du compte de gestion du budget annexe des parkings.

*Le compte de gestion du budget annexe des parkings est adopté à la majorité (10 abstentions, 2 votes contre).*

#### → 11 Approbation du Compte de Gestion 2015 - Budget annexe assainissement

**M. le Maire** : je mets aux voix l'approbation du compte de gestion du budget annexe d'assainissement.

*Le compte de gestion du budget annexe d'assainissement est adopté à la majorité (10 abstentions, 2 votes contre).*

**M. le Maire** : je vous remercie. Nous passons maintenant au débat sur le compte administratif. Concernant ce débat, l'article L 2121-14 du CGCT précise que le maire peut assister à la partie de séance au cours de laquelle le Conseil municipal examine ces comptes et en débat mais qu'il ne peut qu'y assister. Je ne prendrai par conséquent pas la parole et je me retirerai au moment de la synthèse et du vote.

Je propose que Patrice Diguët prenne la présidence de la séance.

*[M. Diguët prend la présidence]*

**M. Diguët** : qui souhaite prendre la parole ? Monsieur Athéa.

**M. Athéa** : je vais me dévouer pour être le premier intervenant. Je voudrais seulement dire que Monsieur Tisler nous a fait une démonstration absolument impeccable de la bonne gestion des deniers publics par notre Ville, d'une gestion efficace et maîtrisée, il faut le dire quand même, grâce au travail des élus comme des services.

Je ne parlerai que du budget principal, les budgets annexes n'ayant par définition pas une importance capitale.

Nous avons pu disposer en 2015 de ressources réelles à hauteur de 75 millions d'euros. Ce qui est intéressant peut-être est de regarder quels étaient les montants des recettes des années précédentes. En 2010, par exemple – je rappelle qu'il s'agit d'une année antérieure à l'élection de François Hollande – nos ressources étaient de 65 millions d'euros à l'époque. Cela signifie qu'en cinq ans elles se sont accrues de 15 % alors que la population, pendant ce même temps, est passée de 38 000 à 42 000 habitants, soit une augmentation de 10 %. Nos recettes croissent donc plus vite que notre population, ce qui, je pense, est un élément positif pour l'avenir.

Cela est peut-être à mettre en relation avec l'évolution favorable de la taxe foncière et de la taxe d'habitation puisque ces deux taxes ont augmenté de 3 % par rapport à 2014, dont 2 % d'augmentation physique des bases. C'est très important parce que cela veut dire que la matière imposable augmente rapidement, plus vite que l'inflation, et que si cette évolution se maintient dans les années qui viennent nous aurons peut-être quelques marges de manœuvre supplémentaires sur le plan financier. D'ailleurs, en 2015 c'est une ressource supplémentaire de 800 000 euros que nous avons pu avoir sur ce plan.

Nous l'avons dit, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées. Les charges générales ont été freinées puisqu'elles ont baissé de 1,4 % et les charges de personnel ont vu leur hausse limitée à 2 %, ce qui a permis au total de dégager un excédent de 7,3 millions d'euros alors qu'il n'était que de 4,7 millions en 2014. Je pense qu'il s'agit là aussi d'un élément favorable. Il faudra voir si dans les années suivantes cette évolution se maintient.

Un autre élément de gestion maîtrisée mentionné par Monsieur Tisler est le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement, de 99 % par rapport au budget primitif. Je crois qu'il sera difficile d'aller plus loin que ce chiffre.

Nous constatons que notre endettement reste sous contrôle puisque son encours par rapport aux recettes réelles reste bien inférieur à celui de la strate nationale, avec un pourcentage de 52 % contre 71 % en moyenne pour les villes comparables.

Il faut cependant reconnaître que la baisse de la DGF, -1,1 million d'euros en 2015, pose un problème de fonctionnement, c'est indiscutable, même si cela ne représente que 1,5 % de nos recettes réelles. C'est néanmoins 1 million de moins que ce que nous aurions pu espérer. Cela signifie que nous sommes amenés à contraindre nos dépenses de fonctionnement comme d'investissement. En même temps, cela nous amène à réfléchir sur une meilleure organisation, une meilleure rationalisation de nos services. Ce travail est entamé depuis plusieurs mois, c'est une réalité et je crois qu'il faut le poursuivre pour arriver au maximum de rationalisation.

Cela étant, nous avons quand même quelques motifs d'espoir pour l'avenir de nos collectivités, tout n'est pas noir. Tout d'abord, si nous faisons l'examen du bilan des finances locales 2015, comme l'a fait le secrétaire d'État aux Finances, nous voyons que malgré la baisse des dotations de l'État, les collectivités locales ont vu leurs recettes réelles de fonctionnement augmenter de 1,7 % et cela, non à cause de l'augmentation des taux mais à cause de l'augmentation des bases et que, après les annonces faites par François Hollande au congrès des maires – il a notamment annoncé 1 milliard d'euros de plus pour l'investissement des collectivités locales – l'agence Moody's prévoit un rebond de l'investissement des communes en 2017 qui devrait atteindre au total 32 milliards d'euros.

Par ailleurs, et Frédéric Tisler l'a évoqué également, la réforme de la dotation de solidarité urbaine qui est en cours va prendre en compte davantage les revenus des habitants des villes. Cela signifie qu'un certain nombre de villes pauvres qui n'y avaient plus droit vont

pouvoir de nouveau la recevoir et peut-être notre Ville pourra-t-elle bénéficier à nouveau de la dotation majorée.

Enfin, je voudrais évoquer aussi la question de la mutualisation d'un certain nombre de compétences, par exemple la collecte et le traitement des ordures ménagères dans le cadre du territoire ou de celui de la métropole. Cela doit permettre à terme de rendre un meilleur service à la population à ressources constantes. Ce sera le travail des élus qui vont siéger dans ces instances. C'est un travail dont je mesure tout à fait la complexité et la difficulté mais s'il est mené à bien, je pense qu'il permettra de rendre un bien meilleur service aux habitants du territoire sans augmenter les ressources actuelles.

Pour conclure, je dirai que partout en Europe, les collectivités locales sont soumises de la part des États à des demandes d'efforts, y compris en Allemagne qui pourtant n'a pas de problèmes financiers particuliers, et notre pays n'y échappe pas. C'est un constat qu'il faut faire. En Europe, toutes les collectivités locales font des efforts de gestion. Je vous remercie.

**M. Diguët** : y a-t-il d'autres demandes de parole ?

**M. Panetta** : comme de coutume, merci aux services, les documents sont excellents. La preuve, Monsieur Tisler, lorsque nous l'écoutons, peut passer pour un ministre des Finances, mais en fait le travail a été bien concocté et je rêve d'être à sa place et d'avoir le même pense-bête à relire.

Derrière tous ces chiffres, cependant, il y a notre Ville. Je ne vais pas les reprendre point par point, ce qui me prendrait 40 à 45 minutes, comme Monsieur Tisler, ce que je ne pense pas souhaitable.

Pendant très longtemps, vous vous êtes affolés sur la baisse des dotations, la taxe professionnelle, tout l'argent que nous allions perdre. Finalement, le compte administratif montre, malgré ces temps difficiles où l'économie est indispensable, que nous ne nous en tirons pas si mal que cela. Choisy-le-Roi n'est pas une ville pauvre et nous avons quand même un budget conséquent pour faire des choses.

C'est là où le bât blesse. Sous prétexte d'économies qui aurait pu être faites ailleurs, vous avez supprimé des choses auxquelles les Choisyens et Choisyennes sont attachés et qui les intéressent avant les chiffres, telles que le marché de Noël. Le coût des fêtes de la ville a baissé. Nous retrouvons toutes ces économies dans le compte administratif et c'est une bonne chose. Moi-même je m'étais insurgé contre ce coût. Il aurait néanmoins mieux valu baisser un peu plus le coût des fêtes de la ville et maintenir le Marché de Noël, voire même essayer de l'embellir, faire en sorte que son attractivité soit suffisante pour que des personnes d'autres villes viennent chez nous. Depuis de nombreuses années, ce qui manque à notre Ville – rappelez-vous il y a trois ou quatre ans – c'est une mesure phare.

Nous avons eu tout ce débat sur le budget. Le compte administratif en lui-même n'est pas critiquable, si ce n'est ce qui découle du budget que vous avez fait et qui par exemple montre des charges de personnel en augmentation de 2 % – même s'il y a en effet les NAP – et qui représentent 52 %. Je pense que puisqu'on nous a vendu un territoire et que le but du territoire est de faire baisser les coûts, nous ne pourrions pas à terme rester avec des charges de personnel de 52 %. Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas de payer moins bien le personnel mais il y a une incongruité et l'avenir me fait peur. Pour l'instant, les dotations de l'État ne sont pas décidées pour le nouveau T12. Nous ne savons pas de quelles ressources il va disposer. Ces ressources sont maigres et, je l'ai déjà dit ici durant le débat sur le budget, il se retournera contre les communes ou plutôt il leur demandera de l'aide, ce qui nous portera bien sûr préjudice.

Je ne nie pas que des efforts soient faits sur le compte administratif ni qu'il y ait une volonté d'économie manifeste. Elle se traduit par des chiffres mais malheureusement il faut aussi veiller à augmenter les ressources plus que cela. La taxe foncière et la taxe d'habitation augmentent de 3 %, oui, mais mathématiquement elles augmentent parce que la valeur locative de base augmente. Elles n'augmentent pas suffisamment par rapport à ce qu'elles devraient être puisque, vous l'avez dit, il s'agit de l'une des ressources principales de notre budget et nous le voyons dans le compte administratif.

J'ajouterai que ces impôts reposent sur à peu près la moitié des Choisyennes et des Choisyens, peut-être 55 % d'entre eux. Je vous disais, notamment par rapport à votre programme de logements sociaux, qu'il faut rééquilibrer la sociologie de notre ville. Nous avons besoin de personnes, à Choisy-le-Roi qui payent de l'impôt, qui investissent et ces personnes attendent des efforts au niveau du cadre de vie par exemple.

Le cadre de vie de notre ville se détériore malgré vos efforts. Dans certaines rues, en effet, il y a eu des décharges sauvages. Les personnes ont appelé le service concerné et dans la journée, cela a été ramassé. Je vous en donne acte, c'est une bonne chose et nous allons continuer dans le bon sens. Selon moi, toutefois, il faut penser à l'avenir de notre ville.

Vous avez maintes fois répétée ici que votre programme, c'était cela. Je répète pour ma part que je suis de tout cœur avec vous pour aider les gens les plus faibles mais Choisy-le-Roi ne peut pas le faire à lui seul.

Pour l'investissement, malgré tout, nous voyons des crédits reportés. Je ne m'en réjouis pas parce que les crédits reportés sont des anciens investissements. L'annuité de la dette augmente et je vois en effet la ligne de trésorerie. Il s'agit d'une poire pour la soif, c'est normal de l'avoir. Je vois qu'elle est de 3 millions d'euros et j'aimerais savoir combien de fois dans l'année elle a été utilisée. Une ligne de trésorerie est épisodique. Il est indiqué dans la notice que nous demandons une ligne de trésorerie pour être sûr de ne pas payer les salaires en retard et cette phrase m'inquiète. Je pense qu'il n'y a pas eu de salaires payés en retard à Choisy-le-Roi mais si cette ligne de trésorerie est utilisée chaque mois, cela veut dire que ce n'est plus une ligne de trésorerie mais un emprunt déguisé.

C'est seulement une question que je pose. Si vous me dites que vous l'avez utilisée trois fois dans l'année, c'est dans l'ordre des choses.

S'agissant de la baisse des dotations, c'est très simple. Nous avons perdu 1,2 million d'euros. Nous avons des locaux que nous avons achetés, dont la valeur est à peu près d'1,2 million d'euros et qui ne servent plus à rien : vendons-les. Nous pourrions ainsi continuer à faire le Marché de Noël et bien d'autres choses. Nous avons l'ancien siège de la CASA. Certes, ce n'est pas dans le compte administratif, mais il va falloir se préoccuper de ce qu'il va devenir. Nous avons voté l'achat de cette résidence pour 900 000 euros. Cela ne sert pas. Nous nous sommes insurgés contre la construction, pour 200 000 à 300 000 euros, de préfabriqués parce que soi-disant nous manquions de salles de réunion. Cela nous a été dit alors que nous savions que Seine Amont allait s'arrêter dans les six mois. Cela a servi trois ou quatre mois, c'est maintenant fermé, cela ne sert plus mais a coûté une somme importante. Par conséquent, revendons ces locaux.

Nous sommes dans une situation où l'argent ne coule pas à flot. Je vous propose de faire un audit des bâtiments que nous possédons et de ceux qui peuvent être cédés. Je sais que nous avons des bâtiments divers et variés dont je me demande pourquoi la Ville est propriétaire, que nous pourrions céder et cela peut compenser la baisse des dotations.



Un effort est demandé à toutes les communes, aux Français et à la Nation toute entière. Nous ne pouvons pas y échapper. Il faut voir dans l'avenir, malgré les efforts qui transparaissent dans ce compte administratif, au niveau des investissements possibles par la Ville, puisque c'est le territoire qui va prendre la main, même si nous ne savons pas encore exactement quel sera le poids des uns et des autres. La métropole du Grand Paris va aussi peut-être remettre tout cela en question. Il est certain que les législateurs, qui sont nos amis politiques, ont fait du grand n'importe quoi, tous confondus.

Sur ce compte administratif nous allons nous abstenir. Nous pensons qu'il est quand même un peu en trompe-l'œil malgré des efforts visibles et il va falloir être rigoureux sur l'avenir. Merci

**M. Diguët** : Merci Monsieur Panetta. Si personne ne demande à intervenir, je vais prendre la parole au nom du groupe Front de gauche, républicain et citoyen.

Ce nouveau compte administratif est bien le résultat de la réalisation du budget que nous avons élaboré. Il est conforme à nos choix et ce, dans un contexte de recul des subventions et dotations de l'État sans précédent historique.

Ces baisses continuent d'être pour nous une source d'inquiétude à laquelle il nous appartient de répondre car de cela dépend le niveau de nos investissements et des services que nous entendons rendre à la population.

Nous avons été élus sur la base d'engagements que nous souhaitons, nous, tenir. Nous voulons en même temps garder ce qui fait notre spécificité de Ville de gauche. Nous ne voulons pas non plus que les contraintes financières nous obligent à faire comme tout le monde et, au final, à abandonner des services de proximité que certains, dans d'autres villes, considèrent comme n'étant pas nécessaires.

Pour autant, dans un contexte difficile, notre Ville a investi et continue de le faire. Les réalisations sont nombreuses et je ne reviens pas sur ce point. Les investissements engagés se sont poursuivis avec la construction de l'école Mandela, l'extension de l'école Langevin.

C'est un point positif qui permet d'entrevoir un avenir moins sombre pour notre commune mais pour lequel il nous faut rester vigilant. J'ai bien peur que de toutes les façons, quoi que nous fassions, nous ayons à revoir nos objectifs d'investissement à la baisse.

Pourtant ces investissements, je le répète, sont le reflet des besoins de nos concitoyens, besoins qui vont aller en grandissant car, quels que soient les résultats électoraux, rien de bon ne nous est promis, sauf, bien sûr, si un véritable candidat de gauche venait à mettre en place une vraie politique de gauche. Je me devais de le dire. Je me dois en même temps d'attirer votre attention sur une autre source d'inquiétude qui n'est pas levée. Dans la loi NOTRe, il est dit que la taxe d'habitation ne devrait plus être perçue par la commune mais par la Métropole du Grand Paris à compter de l'année 2017, les textes prévoyant qu'elle peut être versés au territoire et à la commune. Nous aimerions pour notre part que cet article de la loi soit revu et que cette taxe, qui a vocation à participer à la réalisation d'équipements publics de proximité, continue d'être perçue directement par les communes au lieu de transiter des canaux incertains. De même, nous le savons tous, la construction d'un groupe scolaire dans le secteur de Lugo va s'avérer nécessaire si demain, comme l'envisage l'État dans ce quartier, la SGP, qui s'est substitué à l'EPA, envisage de densifier ce secteur par la construction de nouveaux logements. Toutes les études réalisées parlent de la nécessité de cet équipement mais aucune ne pose la question de son financement. Il ne suffit pas de loger des gens, il faut aussi construire les équipements publics nécessaires. Nous l'avons dit

au représentant de la SGP et nous le redisons à chaque fois que nous aurons l'occasion de le faire.

Bernard Athéa l'a dit tout à l'heure, le président de la République vient d'annoncer en clôture du congrès de l'Association des maires de France sa décision de diminuer de moitié l'effort demandé aux communes et Intercommunalité en 2017. C'est incontestablement un premier recul à mettre au crédit de la mobilisation des élus locaux et des citoyens qui se sont élevés contre cette austérité imposée aux collectivités. En témoigne, dans le Val-de-Marne, ces dizaines de milliers de pétitions, ces votes de budgets alternatifs dans certaines villes, ces propositions remises au préfet, sans réponse à ce jour et ces mobilisations syndicales. Cependant, nous le redisons avec force : le compte n'y est pas. L'AMF, l'Association des maires de France demandait un moratoire dès décembre 2015. L'obole du président, qui intervient étonnamment à moins d'un an des présidentielles, ne suffira pas à réparer les dégâts causés par sa politique d'austérité menée depuis le début de son quinquennat, durant lequel il avait promis de s'attaquer à la finance.

Trois années de coupes sombres dans les dotations de l'État aux collectivités locales ont dégradé trop de nos services publics locaux, empêché trop d'investissements, détruit trop d'emplois publics et privés. Le président de la République n'a semble-t-il pas pris la mesure des difficultés sociales dans lesquelles sont plongés des millions de nos concitoyens, singulièrement dans notre département et notre ville au caractère si populaire et pour lesquelles le service public est le dernier rempart. Je rappelle simplement que le poids des communes dans la dette de la Nation représente 4,5 % et que l'effort qui nous est demandé représente 25 % de l'effort total. On l'a dit : il suffirait de taxer, tous les ans, à hauteur de 3,4 %, le patrimoine des 1 % des Français les plus riches pour que l'ensemble des contribuables français ne payent plus d'impôt sur le revenu ni même de taxes en tous genres. Ce sont en effet 500 milliards que cela rapporterait à l'État dont le budget, je vous le rappelle, est de 300 milliards par an. L'autre choix, s'il faut vraiment rembourser la dette, serait de le faire en quatre ans. Qu'attend-on pour prendre de telles mesures que seul un gouvernement de gauche peut prendre ? Ce n'est pas la droite, si par malheur elle revenait au pouvoir, soyez-en convaincus, qui le ferait.

Si la baisse des dotations est un élément qui pèse sur nos finances, peut-on pour autant rester impassible face à l'annonce, d'un côté, de la hausse de 30 % en 2014 et 2015 des versements sous forme de dividendes et de rachats d'actions, par les entreprises du CAC 40 à leurs actionnaires, soit 56 milliards d'euros par an ? Et 2016 ne devrait pas déroger d'après les commentateurs économiques.

D'un autre côté, les chiffres du chômage restent élevés, avec 5 694 500 chômeurs à fin avril et 6 159 000 demandeurs d'emploi en France métropolitaine. Je sais, une baisse tendancielle ces deux derniers mois pourraient laisser croire à un redémarrage. Mais c'est une baisse qui ne compense pas l'énorme gâchis humain constaté ces dernières années. Et que dire de ces 80 milliards d'évasion fiscale constatés tous les ans ? En voilà, de l'argent pour nos communes, avons-nous dit au président de la République lors du rassemblement des élus communistes et républicains au dernier congrès de l'AMF. Force est de constater que le financement par la baisse des ressources des collectivités du CICE, du plan de compétitivité et d'autres mesures du même type est bien un transfert des finances publiques, ces finances publiques qui fondent le vivre ensemble et ce qui fait commun, vers l'enrichissement de quelques-uns.

Le partage des richesses est aujourd'hui une chimère qui trouve pour seule réponse la loi travail El Khomri, se résumant à plus de précarité pour les salariés, plus d'insécurité sociale, plus de flexibilité pour le patronat et naturellement des bénéfices toujours plus juteux pour les grands patrons. Les arguments avancés sur cette loi que l'on voudrait de progrès et

comme un moyen de faire baisser le chômage, à l'image de l'Allemagne qui pour notre gouvernement est un modèle, cache mal les vrais effets pervers sur l'ensemble de la société et le partage des richesses. Le creuser entre les grosses fortunes et les plus pauvres, qui sont en forte hausse en Allemagne avec une pauvreté qui atteint des sommets, avec plus de 12,5 millions d'Allemands soit près de 15,5 % de la population globale.

On sait que ce qui protège notre pays contre la paupérisation sociale est notre système de sécurité sociale, mais jusqu'à quand ? Les coups de boutoir des gouvernements successifs mettent à mal les plus fragiles d'entre nous. Les chiffres sont là et ils sont têtus : plus de 8,5 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté, ils représentent 14,5 % de la population et ce chiffre est en hausse constante.

Comme ailleurs, cette loi augmentera le nombre de travailleurs pauvres et donnera à nos enfants un avenir encore plus incertain que celui de leurs parents et une qualité de vie dégradée. Alors, oui, mille fois oui, les manifestants et les grévistes qui ont battu le pavé ces derniers mois et qui le feront encore demain, pour tenter de faire entendre raison à un gouvernement représenté par un Premier ministre ayant quand même obtenu 4,5 % des voix à la primaire socialiste ont raison de protester. Nous tenons à les féliciter et appelons à d'autres actions jusqu'au retrait complet de cette loi inique dont plus de 70 % de nos compatriotes ne veulent pas. Oui, nous soutenons ce mouvement et nous y prenons toute notre part.

En ce mois de juin où nous fêtons les 80 ans du Front populaire, il est vraiment plus que temps que les sourires changent de visages en illuminant ceux des plus humbles. Nous réaffirmons avec force que le temps n'est pas au repli mais bien au contraire à la construction de nouvelles solidarités. Sans solidarité, nous ne pouvons assurer l'idéal républicain de liberté, d'égalité et de fraternité entre les citoyens et personne ne doit rester sur le bord du chemin.

Nous nous devons de faire converger les luttes des élus locaux, des agents territoriaux et des usagers eux-mêmes. Alors que certains cherchent à nous opposer, nous appelons au contraire à construire ensemble un front commun contre les baisses de dotations. Nous exigeons la mise en œuvre d'une réforme fiscale permettant un meilleur partage des richesses à travers notamment la taxation des revenus financiers et une refonte de la fiscalité sur les entreprises, modulée pour favoriser l'emploi, les salaires, la formation et pénaliser la distribution des dividendes. Je voudrais finir mon propos en rappelant le rôle essentiel joué par les agents du service public de notre Ville lors des récentes crues. Qu'ils en soient remerciés. À contre-courant des discours dominants, c'est l'atout fonctionnaire que nous mettons en avant parce que la République, c'est l'accès aux biens communs, parce que les services publics de proximité constituent l'outil social de cette égalité et parce que les agents des collectivités locales en sont les artisans au quotidien. Je vous remercie.

Je redonne la parole à Monsieur Tisler pour des précisions.

**M. Tisler** : Elles ne porteront que sur deux points techniques liés à l'intervention de Monsieur Panetta puisque je ne participe pas au débat politique.

En ce qui concerne la ligne de trésorerie, elle a été utilisée cinq fois en 2015.

Le montant de 3 millions est un montant maximum, que nous n'actionnons pas dans sa totalité. J'en donne pour preuve le fait que nous n'avons payé que 6 000 euros d'intérêt. Vous comprenez bien que si nous avions emprunté le maximum de la ligne de trésorerie en 2015 nous aurions payé beaucoup plus. Je répète que c'est un montant maximum, que nous évaluons la ligne de trésorerie, traditionnellement, par rapport au montant de la masse

salariale pour être certains, en toutes circonstances, de pouvoir honorer au moins un mois du versement des salaires. Cela se fait aussi dans certaines entreprises qui ont des trésoreries fluctuantes, c'est-à-dire des recettes qui n'arrivent pas de manière fixe, ce qui est notre cas, par exemple en ce qui concerne les subventions dont nous ne connaissons jamais exactement la date d'arrivée. Il ne faut par conséquent avoir aucune inquiétude ni dramatiser en ce qui concerne notre capacité à payer nos fonctionnaires. Je vous renvoie à la note que je vous ai donnée et que je pensais suffisamment claire pour dissiper en vous tout motif d'inquiétude.

Par ailleurs, j'ai bien noté votre suggestion, Monsieur Panetta, de vendre des locaux de la Ville. J'attire cependant votre attention sur le fait que si nous vendons des locaux, c'est une recette d'investissement qui sera ponctuelle. Elle n'arrivera qu'une fois et il est quand même assez curieux qu'en face de cette recette ponctuelle d'investissement vous nous reparliez de dépenses de fonctionnement que vous voudriez voir devenir pérennes, comme par exemple le rétablissement du Marché de Noël. Je n'ai peut-être pas tout compris du fonctionnement de la comptabilité publique, mais voir la section d'investissement contribuer au fonctionnement avec une recette d'investissement ponctuelle pour déterminer des dépenses de fonctionnement qui seraient régulières, il ne me semble pas avoir vu cela dans le manuel. Toutefois, je relirai beaucoup plus attentivement les règles d'élaboration des budgets et de réalisation des budgets

**M. Panetta** : La baisse des dotations est également ponctuelle. Elle doit s'arrêter en 2017.

**M. Tisler** : C'est étalé sur deux ans à partir de 2017, donc 2017 et 2018.

**M. Panetta** : Cela reste ponctuel. Par ailleurs, le Marché de Noël, pour moi, n'est pas un investissement, c'est de l'animation. Cela a un coût, d'accord, mais comparer 900 000 euros avec l'animation du marché de Noël ...

**M. Diguët** : S'il n'y a plus de demande de prise de parole, je vous propose de passer au vote du compte administratif.

## → 6 Approbation du Compte Administratif 2015 - Budget principal

**M. Diguët** : Je vous propose d'adopter le compte administratif 2015 de la commune, arrêté comme suit :

### Budget principal

#### **Section d'investissement**

Dépenses :	16 963 355,14 euros
Résultat d'investissement N-1 :	2 226 939,37 euros
Restes à réaliser à reporter sur N+1 :	4 129 817,7537 euros
Total des dépenses d'investissement :	23 320 112,2637 euros

Recettes :	13 968 493,29 37 euros
Restes à réaliser à reporter sur N+1 :	3 777 512,00 euros
Total des recettes d'investissement :	17 746 005,29 euros

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses :	68 527 773,58 euros
Restes à réaliser à reporter sur N+1 :	5 000,00 euros

Total des dépenses de fonctionnement :	68 532 773,58 euros
Recettes :	73 988 282,67 euros
Résultat N-1 :	1 834 681,86 euros

Total des recettes de fonctionnement : 75 822 964,53 euros

Soit un total global de dépenses pour les deux sections de 91 852 885,84 euros et de recettes pour les deux sections de 93 568 969,82 euros .

Le budget principal présente un excédent net de 1 716 083,98 euros, à affecter au budget supplémentaire 2016.

Je mets aux voix l'approbation du compte administratif 2015.

*Le compte administratif du budget principal est adopté à la majorité (10 abstentions, 2 votes contre).*

### → 8 Approbation du Compte Administratif 2015 - Budget annexe assainissement

**M. Diguët :** Budget annexe d'assainissement, dont vous trouverez les données chiffrées page 5 du compte administratif :

Section d'investissement :

Dépenses :	845 554,91 euros
Résultat d'investissement N-1 :	310 883,66 euros
Total des dépenses d'investissement :	1 156 438,57 euros
Recettes : 783 275.13	
Total des recettes d'investissement :	783 275,13 euros

Section d'exploitation

Total des dépenses d'exploitation :	865 486,05 euros
Recettes :	1 324 246,69 euros
Résultat N-1 :	96 767,49 euros
Total des recettes d'exploitation :	1 421 014,18 euros

soit un total de dépenses pour les deux sections de 2 021 924,62 euros et de recettes pour les deux sections de 2 204 289,31 euros.

Le budget d'assainissement présente un excédent net de 182 364,69 euros qui sera repris au budget supplémentaire 2016 du budget principal.

Je mets aux voix l'approbation du budget annexe d'assainissement.

*Le compte administratif du budget annexe d'assainissement est adopté à la majorité (10 abstentions, 2 votes contre).*

### → 7 Approbation du Compte Administratif 2015 - Budget annexe des parkings

**M. Diguët :** Vous en trouverez les données chiffrées page 5 du compte administratif.

Section d'investissement

Dépenses : 532 668,29 euros  
 Restes à réaliser à reporter sur N+1 : 81 938,09 euros  
 Résultat N-1 : 186 235,88 euros  
 Total des dépenses d'investissement : 800 842,26 euros

Recettes : 674 490,15 euros  
 Restes à réaliser à reporter sur N+1 : 27 330,00 euros  
 Total des recettes d'investissement : 801 820,15 euros

#### Section d'exploitation

Total des dépenses d'exploitation : 722 229,68 euros  
 Recettes : 722 274,07 euros  
 Résultat N-1 : 110,84 euros  
 Total des recettes d'exploitation : 722 384,91 euros

soit un total de dépenses pour les deux sections de 1 523 071,94 euros et de recettes pour les deux sections de 1 524 205,06 euros.

Le budget des parkings présente un excédent net de 1 133,12 euros à affecter au budget supplémentaire 2016.

Je mets aux voix l'approbation du budget annexe des parkings.

*Le compte administratif du budget annexe des parkings est adopté à la majorité (10 abstentions, 2 votes contre).*

Le total de compte administratif de la commune atteint ainsi en dépenses 95 397 882,40 euros et en recettes 97 297 464,19 euros, l'excédent total du budget communal atteignant 1 899 581,79 euros.

Je vous remercie et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir revenir.

*[M. Diguët redonne la présidence de la séance à M. le Maire]*

**M. le Maire :** Je vous remercie pour votre vote sur l'exercice 2015. Pendant le débat j'ai entendu des propos qui étaient liés aussi aux choix que nous avons faits pour le budget 2016. C'est toujours la difficulté, dans ce débat, s'agissant de choix effectués il y a bien longtemps, pour ce compte de gestion. L'effort est là, la gestion de la Ville est bien maîtrisée, mais j'ai envie de dire : restons mobilisés, restons attentifs et, aussi, soyons fiers de ce que nous avons à faire au regard de la situation conjoncturelle. Il me semble que ce qui est important est de continuer à croire en notre capacité, que nous avons ici dans notre Ville, à répondre à des besoins essentiels. Certainement, notre volonté aujourd'hui est d'inscrire Choisy-le-Roi dans une dynamique motrice, d'en faire une ville pour demain et une ville attractive pour les Choisyens mais aussi pour le territoire et, pourquoi pas demain, pour la Métropole.

Je n'en dirai pas plus. Bien que nous ayons voté il n'y a pas très longtemps le budget 2016, nous aurons bientôt à nous pencher sérieusement sur le budget 2017 puisque, au regard des échéances électorales, il sera voté au début de l'année, en janvier. Cela signifie qu'avec les services nous allons passer un été très studieux.

Après cette approbation des comptes administratifs, nous passons aux affectations.

**M. Tisler** : Je propose de n'avoir qu'un seul propos pour l'ensemble des notes qui restent sur le point des finances et nous pourrions ensuite les voter une par une parce qu'elles sont très liées et cela va aller vite.

Sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget de la commune, 5 579 106,97 euros au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement, 1 716 083,98 euros à la ligne 002 - excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement.

À partir du moment où nous procéderons à cette affectation, nous l'entérinerons par le vote du budget supplémentaire.

Concernant le budget annexe des parkings, nous venons de constater un excédent d'exploitation de 155,23 euros. Nous l'affectons à la ligne 002 - excédent d'exploitation reporté en recettes.

Concernant le budget annexe d'assainissement dont j'ai parlé tout à l'heure, vous avez une notice très complète, qui s'appelle « Reprise des résultats du budget annexe d'assainissement dans le budget principal ». Nous n'affectons pas dans ce cas. Cela signifie que pour 2016, tout ce qui concerne l'assainissement est encore géré sur la comptabilité de la commune et passera au T12 pour l'exercice 2017. Il est important par conséquent de bien constater les résultats cumulés.

Vous avez le tableau sur la note : Réalisation de l'exercice 2015, en dépenses, en recettes et soldes pour le fonctionnement et l'investissement. Cela représente 373 163,44 euros en dépenses d'investissement qui figureront donc au chapitre 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté et 555 528,13 euros recettes de fonctionnement au chapitre 002 - résultat de fonctionnement reporté.

Vous retrouverez ces montants au budget supplémentaire 2016, avec également le résultat net du budget d'assainissement 2015, qui est un excédent de 182 364,69 euros.

Vous avez ensuite une note sur l'affectation de la Dotation de solidarité urbaine et du Fonds de solidarité de la région Île-de-France perçus en 2015.

Vous savez que la loi nous oblige à affecter à cette recette un certain nombre des dépenses que nous avons faites. Nous avons donc choisi d'utiliser les crédits de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour un certain nombre d'opérations qui sont la réhabilitation de l'école Langevin, les travaux d'agrandissement de la crèche Wallon, la construction de l'école Chantereine, le fonctionnement de l'écrivain public, l'association HEP, le fonctionnement de l'espace Langevin, le fonctionnement des équipements jeunesse et le correspondant du parquet.

Pour ce qui concerne l'utilisation des crédits amenés par le Fonds de solidarité de la région Île-de-France, ils sont affectés pour partie au fonctionnement du CCAS à travers la subvention d'équilibre que le budget principal donne au budget du CCAS, pour ce qui concerne le sport, au soutien aux associations sportives, à la participation au déficit du centre de santé et, pour l'enseignement, au fonctionnement des activités périscolaires.

Le tableau annexe le décrit.

Je terminerai par la dernière notice, l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 2024,15 euros.

**M. le Maire** : Je vais reprendre une par une les notices concernant ces délibérations.

→ **12 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 - Budget principal**

**M. le Maire** : Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal, s'il n'y a pas de remarques, nous passons au vote.

*L'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal est adoptée à l'unanimité*

→ **13 Affectation du résultat de fonctionnement 2015 - Budget annexe des parking**

**M. le Maire** : concernant l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe des parkings, nous passons au vote.

*L'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe des parkings est adoptée à l'unanimité*

→ **14 Reprise des résultats du budget annexe d'assainissement dans le budget principal**

**M. le Maire** : Je soumetts au vote la reprise des résultats du budget annexe d'assainissement dans le budget principal.

*La reprise des résultats du budget annexe d'assainissement dans le budget principal est adoptée à l'unanimité.*

→ **15 Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France perçus par la commune en 2015**

**M. le Maire** : je soumetts au vote l'affectation de la DSU et du FSRI perçus en 2015.

*L'affectation de la Dotation de solidarité urbaine et du Fonds de solidarité de la Région Ile de France perçus par la commune en 2015 est adoptée à l'unanimité.*

→ **16 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

**M. le Maire** : Je mets aux voix cette dernière notice.

*L'admission en non-valeur de créances irrécouvrables est adoptée à l'unanimité.*

→ **17 Réaménagement du prêt contracté par Valophis habitat auprès du Crédit foncier de France en 2001 pour la construction de 43 logements locatifs sociaux situés 3, rue Demanieux à Choisy-le-Roi**

**M. le Maire** : Il me semble que le réaménagement du prêt contracté par Valophis habitat avait été évoqué également lors de la Commission des finances. Il s'agit d'un travail de mise au point et notamment de réduction du prêt. Il n'y a pas de problème à ce sujet ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : nous passons à la Commission travaux urbanisme. Avez-vous, Madame la présidente, des éléments sur cette Commission ?

**TRAVAUX URBANISME**

**Mme Catoire** : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Les points abordés ont tous reçus un avis favorable avec toutefois une question sur la TLPE au sujet des résultats attendus. Il s'agissait d'une question soulevée par Monsieur Briennon notamment. Ce dernier a émis



également une suggestion, concernant la revalorisation des droits de voirie, sur la possibilité d'apposer peut-être un petit sticker sur les commerces qui seraient en règle avec ces droits.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Nous allons les prendre une par une.

→ **18 Avis du conseil sur le schéma départemental d'accueil des gens du voyage**

**M. le Maire** : vous avez vu que notre avis est très simple. Nous acceptons le principe du schéma mais cela doit être vu sur l'ensemble du territoire et nous attirons l'attention sur l'impossibilité – je crois que chacun a bien compris notre position choisyenne – de réaliser cet espace, d'autant plus qu'il y a ensuite l'accompagnement, même si c'est du non sédentaire, et beaucoup de choses restent à la charge des communes. Je soumetts cet avis au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

→ **19 Instauration de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

**M. le Maire** : Cette délibération ne pose pas de difficulté ? Je la soumetts au vote.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

→ **20 Instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017**

**M. le Maire** : Sur cette délibération, y a-t-il des demandes de prise de parole ?

**M. Panetta** : En ce qui concerne les taxes sur la voirie, nous sommes pour. En ce qui concerne les très petites enseignes, même si la somme est modique, cela touche des tout petits commerçants qui, bien souvent, travaillent sept jours sur sept pour 1 000 euros par mois. Il faut savoir que cela existe sur Choisy-le-Roi. Aussi faible soit la somme à récupérer annuellement, nous trouvons que c'est dommage et nous aurions préféré qu'ils en soient exemptés. De plus, je peux prédire qu'il y aura malheureusement de nombreux impayés et cela va nous coûter bien plus cher d'essayer de récupérer ces sommes, que nous risquons de retrouver en créances irrécouvrables ou qui ne couvriront pas forcément le timbre, l'huissier, etc., en cas de non-paiement, pour des sommes qui vont être de l'ordre de 15 à 20 euros.

C'est bien modique, je vous l'accorde, mais c'est donner un mauvais signal à ces commerçants en difficulté. Nous allons nous abstenir, à moins que vous n'acceptiez notre proposition d'exempter les petits commerçants, pour les sommes par exemple inférieures à 40 euros.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Madame Baron.

**Mme Baron** : Pour la nature des supports, par rapport à d'autres villes, si nous faisons la comparaison, nous sommes bien en dessous. Pour l'enseigne de moins de 7 m<sup>2</sup>, nous l'avons appliqué à 50 %. Je pense qu'il faut absolument faire en sorte que cette occupation du domaine public réponde à une certaine éthique aussi et cela demande un contrôle régulier pour le respect des installations.

Un commerçant qui a trois petits guéridons va-t-il payer juste pour le mètre carré couvert par ces guéridons alors que son emprise au sol est bien plus importante que celle d'une dizaine de tables, souvent, pour certains commerçants, même avec des fauteuils ? Ils prennent tout le trottoir, jusqu'au commerce voisin. Je voulais par conséquent poser la question du respect de l'espace public, de la façon dont nous pouvons mieux le contrôler sur Choisy-le-Roi, parce que cela est source de conflit quelquefois, à quelques endroits où les gens sont obligés, d'après ce qui m'a été dit, de changer carrément de trottoir pour passer. Cela gêne aussi l'attractivité économique en centre-ville. Je demande s'il y a des contrôles pour ces nuisances entre voisins.

Nous allons nous abstenir.

**M. le Maire :** Merci. Peut-être Monsieur Tisler peut-il répondre sur la TLPE et, sur les éléments liés à la tarification du droit de voirie, puisque les réactions portaient sur les deux délibérations, si Monsieur Boivin peut répondre à Madame Baron, il pourra le faire bien volontiers.

**M. Tisler :** je réponds sur un point technique soulevé par Monsieur Panetta en rappelant que les frais juridiques liés aux créances irrécouvrables, c'est-à-dire les frais de huissiers, etc., ne sont pas du tout imputés sur le budget de la commune mais sur celui de l'État puisque nous sommes l'ordonnateur. Je connais votre objection, je sais que cela sort de nos impôts mais cela ne sort en tout cas pas du budget de la commune.

**M. le Maire :** Merci. Monsieur Boivin.

**M. Boivin :** Il appartient en effet au service Cadre de vie de contrôler les occupations du domaine public et par là-même les terrasses qui peuvent être installées.

**M. Panetta :** j'ai un argument supplémentaire pour mes collègues et pour Monsieur Tisler. Si nous décidons que les enseignes en dessous de 5 m<sup>2</sup>, par exemple, ne subissent aucune taxe, cela a aussi un impact sur le décorum de notre ville. En effet, une rue pleine d'enseignes de 10 à 15 m<sup>2</sup>, cela peut aussi être néfaste. Ce n'est pas très beau, d'autant que ce ne sont plus les enseignes d'antan, qui était assez jolies, qui étaient parfois des œuvres d'art. Aujourd'hui, les enseignes sont de simples spots lumineux.

Je maintiens par conséquent ma proposition d'exemption, au moins pour les enseignes qui ne font que 3 m<sup>2</sup>. Cela concerne le petit commerçant qui arrive. Lorsqu'il va grossir et qu'il aura une enseigne de 15 m<sup>2</sup>, nous taxerons sa réussite

**M. le Maire :** il me semble que nous sommes dans une démarche d'équité et dans la démarche aussi de créer les conditions permettant à la Ville de trouver des ressources. C'est un axe fort que nous avons voulu développer dans le budget 2016 et je crois que tous étaient d'accord de ce point de vue. Il n'y a pas égalité, mais il y a équité, c'est-à-dire que pour chaque commerçant qui a une enseigne, quelle que soit l'enseigne et sa taille, il y a une tarification qui est évolutive. Il me semble que nous sommes sur quelque chose d'équitable, qui permet aussi d'éviter qu'il y ait tout et n'importe quoi sur les façades et qui par conséquent garantit peut-être une ville plus agréable à regarder.

J'ai entendu votre proposition mais je reste sur celle sur laquelle nous avons travaillé. Il ne faut pas non plus anticiper sur des éventuels non-paiements mais peut-être sur la responsabilité citoyenne et civique, quelle que soit l'activité de chacun, et encore plus s'agissant des commerçants. Nous les appelons aussi au civisme sur les déchets. Certains le font, d'autres ne le font pas. Ces derniers peuvent être taxés. Nous devons garder des éléments de rigueur et parfois des éléments coercitifs dans notre politique et je pense que nous pouvons tous être d'accord sur ce point.

Je sou mets au vote cette délibération telle qu'elle est, bien qu'ayant entendu votre proposition, Monsieur Panetta.

*La délibération n° 20 est adoptée à la majorité (12 abstentions).*

#### → 21 Revalorisation des droits de voirie à compter du 01 Janvier 2017

**M. le Maire :** Je vous remercie et je sou mets à présent au vote la tarification des droits de voirie.

*La délibération n°21 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 22 Approbation de la convention locale ÉcoCité tranche 2

**M. le Maire :** Nous passons à l'approbation de la convention locale ÉcoCité qui, apparemment, n'a pas créé débat ?

*La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire :** Nous passons à présent aux questions Enfance enseignement, notamment l'organisation et la gestion des études scolaires en partenariat avec la Ligue de l'enseignement. Françoise Juhel.

### ENFANCE ENSEIGNEMENT

#### → 23 Organisation et gestion des études scolaires en partenariat avec la Ligue de l'enseignement à compter de la rentrée scolaire 2016/2017

**Mme Juhel :** Les trois questions « enfance » n'ont pas posé de problème en Commission. En ce qui concerne les études, l'association qui organisait ces études ne le fait plus et il nous a semblé important de proposer ce service aux familles. S'agissant toutefois de quelque chose de scolaire, puisque c'est l'encadrement des devoirs par les enseignants, nous proposons une organisation par la Ligue de l'enseignement et nous en profitons pour veiller à bien réorganiser cette étude et proposer un tarif pour les familles de 2,50 euros par jour, lié à la présence effective de l'enfant à l'étude au lieu de forfaits entraînant parfois un paiement y compris pendant les jours de vacances.

Nous proposons que cette convention ne soit valable que pour un an, dans la mesure où pour le moment nous ne savons pas quels étaient les enfants inscrits, quelles étaient les familles, quels étaient éventuellement les problèmes sociaux pour certaines familles. Au bout d'un an, nous proposerons une évaluation de cette pratique pour éventuellement faire évoluer la convention.

S'agissant de l'accès aux centres de loisirs et de vacances, nous demandons à l'heure actuelle une réservation, parce que c'est en fonction du nombre d'enfants inscrits que nous organisons l'encadrement de cette activité et nous devons avoir un taux d'encadrement sûr pour les familles. Cela étant, il y en a toujours quelques-unes qui oublient, et plutôt que de dire non, nous proposons une augmentation de 50 %. Dit ainsi, cela peut être dissuasif, ce que nous souhaitons. En réalité, pour les familles qui sont au taux les plus bas,

cela correspond à 10 euros pour une semaine de vacances, ce qui n'est pas horrible non plus. Si nous ne sommes pas dissuasifs, nous ne pourrons plus prévoir les taux d'encadrement, ce qui est nécessaire.

En ce qui concerne la tarification des centres de vacances, il s'agit pour nous de garder nos centres de vacances tout en faisant des économies et en rentabilisant leur organisation. L'objectif est par conséquent soit de pouvoir accueillir des classes, lorsque ce ne sont pas les zones de vacances de notre ville, soit faire des propositions à notre territoire pour pouvoir accueillir des groupes. Nous proposons par conséquent des tarifs en direction des autres communes pour pouvoir utiliser les centres de vacances au maximum et les maintenir avec une charge moins lourde pour la commune.

**M. le Maire** : Merci pour ces explications. Madame Baron.

**Mme Baron** : Le fait que l'association APOES se retire a une conséquence un peu malheureuse et dommageable, pour moi. Cela entraîne une ingérence des élus politiques dans l'école.

**M. le Maire** : Je ne comprends pas du tout ce que vous venez de dire, Madame Baron.

**Mme Baron** : Du fait que la Ligue de l'enseignement reprend l'activité de l'association qui auparavant assumait la gestion des études scolaires, les élus la reprennent aussi puisque la Ville reprend la maîtrise du projet. Vous allez fixer un cadre pédagogique, etc. Cela veut dire qu'il y a une ingérence de la politique des élus dans l'école et je l'ai toujours refusé.

**M. le Maire** : Je comprends votre point de vue. Nous étions en face d'une situation particulière, voire même catastrophique, avec une gestion qui partait dans tous les sens. De fait, c'est le service enfance qui va gérer les inscriptions et facturer les coûts. Madame Juhel va vous faire part précisément du dispositif. Je voudrais dire pour ma part que nous préférons, même si ce n'est pas à nous de le faire, assumer cette gestion plutôt que de voir tout et n'importe quoi se produire dans nos écoles et pour les enfants présents aux études.

**Mme Juhel** : Tout d'abord, nous ne nous ingérons pas dans l'aspect pédagogique et c'est bien pour cela que nous n'avons pas souhaité organiser nous-mêmes en direct l'étude, salarier les enseignants et les directeurs d'écoles et être responsables pédagogiquement de ce qui s'y passe. C'est pour cette raison que nous laissons la Ligue de l'enseignement le faire. En revanche, nous ne sommes pas mécontents de nous ingérer, si je puis dire, dans une pratique où les enseignants étaient payés sans être déclarés, et n'étaient pas payés au même tarif dans chaque école.

Je dois dire que lorsque s'est posée la question de savoir si l'étude serait organisée ou pas les jours des NAP, nous sommes plusieurs communes à nous être aperçues que la gestion des APOES était un peu « limite », et je pense que les APOES ont renoncé à organiser ces études parce qu'ils ont compris que nous commençons à voir des choses qui n'étaient pas normales. Si la Ville s'ingère dans cette organisation pour veiller à ce que les enseignants soient payés au même tarif, à ce qu'ils aient des fiches de paye, à ce qu'ils soient déclarés et qu'ils payent leurs impôts sur ces activités, je pense que c'est une bonne chose qu'elle le fasse et qu'elle remette de l'ordre dans ces études. Elle ne s'occupe que de cela, absolument pas de la pédagogie.

**Mme Baron** : Je vous laisse la responsabilité de ce que vous avez dit sur l'APOES. Par contre, je ne fais que dire ce que vous avez écrit : vous fixez le cadre pédagogique. Cela veut tout dire et c'est donc une ingérence.

**M. le Maire** : Nous n'allons pas convaincre Madame Baron, ce n'est pas le sujet. Je pense qu'il fallait reprendre les choses pour un peu plus de cohérence et de rigueur. Vous allez peut-être demander pourquoi pas plus tôt ? Certaines choses se découvrent au fur et à mesure. Nous sommes plusieurs villes avoir découvert cela. D'autres villes n'ont pas encore fait la démarche que nous faisons actuellement et le ferons certainement à venir. Je pense que nous prenons une décision assez importante.

**M. Panetta** : Nous allons approuver cette disposition mais il est vrai que l'expression « fixe le cadre pédagogique » peut porter à confusion. Il vaudrait peut-être mieux l'enlever.

**M. le Maire** : Monsieur Tisler, je vous entends bougonner ou soliloquer, au choix.

**M. Tisler** : En tant qu'enseignant, j'ai encadré des études, etc. L'employeur sur le temps de l'étude est bien la municipalité, qui a parfaitement le droit, en tant qu'employeur, de donner un certain nombre d'orientations à ses employés, fussent-ils enseignants. L'ingérence d'une municipalité sur ses enseignants ne pourrait se constituer que si elle imposait des choses sur le temps scolaire. Nous ne sommes pas sur le temps scolaire.

**Mme Juhel** : Je précise que nous ne sommes pas les employeurs. La Ligue de l'enseignement est l'employeur des enseignants.

**M. Panetta** : C'est un point important. Les études sont faites aussi pour apporter une aide aux élèves en difficulté. J'ai bien compris ce que vous dites, Monsieur Tisler, et je ne fais pas du tout de procès d'intention, c'est simplement pour la clarté des débats. Il serait bien de porter à la connaissance du Conseil des exemples de ce cadre pédagogique que vous indiquez.

**M. le Maire** : Madame Juhel.

**Mme Juhel** : Nous pouvons dire par exemple, que dans le cadre nous fixons le nombre maximum d'enfants à 22. Nous ne disons pas comment les enseignants doivent encadrer les devoirs et quelle est la pédagogie. Je peux vous accorder que nous pourrions dire « le cadre » en retirant le mot « pédagogique ». Ce que nous fixons, c'est un nombre d'enfants, c'est le fait que tout le monde a le même salaire, etc.

**M. le Maire** : S'il vous plaît, nous ne sommes pas à l'étude. Monsieur Panetta, puis Monsieur Tisler, qui a demandé la parole.

**M. Panetta** : Madame Juhel, j'ai compris, c'est organisationnel. Ce que l'on peut entendre par « cadre pédagogique », c'est, par exemple, un sujet à traiter. Si ce n'est pas le cas, c'est très bien. De toute façon, nous avons décidé de voter cette délibération.

**M. Tisler** : Normalement, il y a deux cadres d'étude, l'étude surveillée et l'étude dirigée. L'étude surveillée consiste à veiller simplement à ce que les enfants ne fassent pas de bêtises. L'étude dirigée, elle, a pour finalité d'aider les élèves – et tous les élèves – à apprendre leurs leçons. Nous tenons à ce que ce soient des études dirigées et pas seulement des études surveillées. Je pense que nous n'allons pas au-delà dans la définition du contenu et les intervenants sont ensuite assez qualifiés pour savoir comment aider les élèves – tous les élèves – à apprendre leurs leçons. Pour le problème des élèves spécifiquement en difficulté, l'Éducation nationale a d'autres temps d'interventions.

**M. le Maire** : Je soumetts au vote cette délibération.

*La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.*

→ **24 Accès aux centres de loisirs vacances sans réservation avec un tarif majoré**

**M. le Maire** : Je sou mets aux voix l'accès aux centres de loisirs et de vacances sans réservation avec un principe de tarif majoré.

*La délibération n°24 est adoptée à l'unanimité.*

→ **25 Tarification des centres de vacances à compter du 23 juin 2016**

**M. le Maire** : Je sou mets aux voix la tarification des centres de loisirs à partir du mois de juin.

*La délibération n°25 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : nous passons aux ressources humaines.

## RESSOURCES HUMAINES

→ **26 Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

**M. le Maire** : il s'agit de quelque chose dont vous avez l'habitude, à savoir la modification du tableau des effectifs du personnel communal. S'il n'y a pas d'observation sur ce point, je mets aux voix cette délibération.

*La délibération n°26 est adoptée à l'unanimité.*

## CULTURE

→ **27 Demande de subvention auprès de la DRAC d'Ile de France dans le cadre d'un appel à projet culture et lien social, mené par la médiathèque en partenariat avec l'espace Langevin et le théâtre Paul Eluard**

**M. le Maire** : Nous passons à la culture et à la demande de subvention auprès de la DRAC. Cette question a-t-elle créé débat au sein de la Commission ?

**Mme Arnaud** : La Commission a approuvé à l'unanimité cette demande de subvention. Il s'agit d'autoriser ce soir Monsieur le Maire à déposer auprès de la DRAC le dossier de demande de subvention.

**Mme Bellier** : Un petit mot rapide pour présenter ce projet, qui est un beau projet. Il ne cherche pas uniquement à proposer à la population des quartiers de Choisy Sud d'aller au théâtre, ce qui serait déjà très louable et une très belle opportunité pour des personnes qui ne poussent pas habituellement la porte du théâtre. C'est un projet qui va un peu plus loin puisqu'il met en relation la population choisyenne avec des artistes et leur propose d'être eux-mêmes moteurs de la création. Nous sommes par conséquent un peu plus dans la création même que dans le fait d'assister à un spectacle.

**M. le Maire** : S'il n'y a pas de demande de parole, nous passons au vote.

**Mme Baron** : C'est le même problème que tout à l'heure, avec un dispositif culturel exclusivement à l'intention des habitants des nouveaux quartiers prioritaires, par conséquent le quartier Sud pour Choisy-le-Roi.

Ne pensez-vous pas qu'il serait possible de faire bénéficier d'autres quartiers de ce dispositif ? Il y a des pauvres partout, aux Troènes par exemple, à Paul Carles aussi. Ce dispositif pourrait également exister pour eux. Je lutte personnellement toujours pour l'égalité dans la citoyenneté et les mêmes droits pour tous. Par conséquent, nous allons nous abstenir.

*La délibération n°27 est adoptée à la majorité (2 abstentions).*

### → 28 Révision de la tarification des enseignements artistiques de « La Tannerie » à compter du 1<sup>er</sup> Août 2016

**M. le Maire** : sur cette délibération, y a-t-il des réactions ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

*La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.*

## HABITAT

### → 29 ZAC des Troènes : Approbation du protocole de relogement

**M. le Maire** : En ce qui concerne l'habitat, sur l'approbation du protocole et du travail de relogement sur les Troènes, Monsieur Neuville, pouvez-vous nous faire une présentation rapide ?

**M. Neuville** : Cette délibération avait été vue en Commission où elle n'avait pas soulevé de questions. Cependant je reviens rapidement sur ce sujet. En effet le projet de protocole que vous avez dans vos dossiers était incomplet et nous avons eu le retour de la DRIHL il y a quelques jours.

**M. le Maire** : C'est la raison pour laquelle je vous ai donné la parole. En effet, nous attendions avec impatience le retour de la DRIHL

**M. Neuville** : Exactement. Pour mémoire, tout l'intérêt de ce protocole réside dans la mobilisation des contingents de chacun des réservataires, et en particulier celui de l'État, pour le relogement des locataires des Troènes. Actuellement l'État loge 15 occupants en titres aux Troènes et par le présent protocole, il s'engage à mobiliser 15 logements de sa réservation pour le relogement des locataires en titre des Troènes et, ce qui est très important, que ceux-ci proviennent de son contingent actuel ou d'un autre réservataire.

Je vais vous lire le paragraphe qui manque, page 12 du projet de protocole qui vous a été remis et qui précise parfaitement ce point : « L'État s'engage à reloger l'ensemble des ménages en titre occupant le contingent préfectoral, soit 15 ménages. Pour ce faire, il mobilisera son contingent dans le parc existant à Choisy-le-Roi, sur des communes du département ou sur les programmes neufs du quartier des Troènes, dans la limite de 15 logements. Lorsque pour des raisons d'adéquation entre les logements disponibles et les ménages occupant les Troènes, un ménage issu du contingent préfectoral est relogé par un autre réservataire, le contingent État pourra, à l'inverse, accueillir un ménage issu de la

démolition, hors contingent préfectoral, dans la limite des 15 relogements sur l'ensemble de la durée de l'opération ».

Je pense que c'est très clair et je vous demande par conséquent d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce protocole avec l'État et Valophis.

**M. le Maire** : Nous signerons d'autant plus qu'il comporte ce rajout important que nous attendions et qui est le signe d'un travail efficace et d'une bonne négociation des élus et de l'administration sur ce dossier.

**Mme Baron** : Je ne peux m'empêcher, quand même, de redire comme je l'avais dit la dernière fois, que la gravité de la crise du logement n'explique pas cependant autant de densification. La conception que j'appelle, moi, spéculative, de ce projet ne jouera pas en faveur de la santé de la population. C'est un enclavement de 150 logements surchargés, avec de plus une zone d'activité, à un endroit où il y avait moitié moins de logements.

De même le recours à une forte urbanisation a des conséquences aussi sur l'environnement. Nous savons en effet qu'elle fragmente l'écosystème. L'excès de béton rend les sols imperméables et favorise le risque d'inondation, dans la mesure où nous sommes tout près du fleuve.

Je veux bien comprendre que nous ayons besoin de logements mais il faut sauvegarder aussi un cadre de vie de qualité avec un minimum de confort et d'espace de vie.

J'avais noté une question, la dernière fois, sur les études acoustiques à réaliser. J'aimerais savoir si ces études ont été réalisées et ce qu'elles ont donné.

Cela étant, nous voterons le protocole de relogement, bien entendu

**M. le Maire** : Je prends acte du fait que vous votez le protocole. Permettez-moi cependant d'intervenir même si je n'ai pas prévu de le faire sur ce sujet. Le terme de densification veut dire quelque chose et je ne pense pas que nous soyons dans une situation de densification au regard des mètres carrés de foncier qui existent. Puis vous avez utilisé le terme de spéculation. Comment pouvez-vous employer ce terme, s'agissant de cette opération ? Cela m'étonne.

Par contre, il peut exister une spéculation lorsque certains, dans le diffus, font du jumping auprès de certains propriétaires en leur proposant le double de leur prix pour leur pavillon pour faire des opérations de 20 à 30 logements qu'ils souhaitent vendre, ensuite, entre 4 000 et 4 500 euros le mètre carré. Dans ce cas, il y a en effet de la spéculation. Dans l'opération qui nous intéresse, je crois que les deux élus qui suivent ce dossier seront d'accord avec moi pour dire que l'on ne peut pas parler de spéculation.

Nous passons au vote, puisque j'ai cru comprendre que nous étions tous d'accord.

*La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.*



## DEVELOPPEMENT DURABLE

### → 30 Approbation de la convention de rénovation énergétique entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la Ville de Choisy-le-Roi en présence de l'Etat

**M. le Maire** : nous arrivons à présent à la convention de rénovation énergétique, qui crée beaucoup de débats dans les copropriétés de la ville. Y a-t-il des réactions ? Je donnerai ensuite la parole à Nadia Brahimi pour toutes explications complémentaires.

**M. Panetta** : Il y a beaucoup de réactions des Choisyens et des Choisyennes. Je suis submergé d'appels téléphoniques. Nous avons évoqué en Commission la possibilité de retirer cette délibération parce que j'ai l'impression qu'il y a une confusion totale. Nous sommes des élus au service de la population. Celle-ci a soit très bien compris, soit mal compris, mais ce n'est pas clair. Je vous donne le ressenti, ce que disent les gens, comment ils voient les choses et comment cela leur a été présenté.

Ils se sentent acculés, ils sentent une obligation de faire qui leur déplaît. Peut-être le bureau d'études mandaté s'y est-il mal pris, mais c'est ce qu'ils ressentent fortement. Il semblerait que ce soit un sentiment général. Les habitants ne comprennent pas pourquoi il leur est imposé un bureau d'études et un faiseur. En effet, le bureau d'étude doit être complètement indépendant, il doit émettre le cahier des charges et les copropriétaires doivent avoir la liberté de choisir l'entrepreneur certifié – il y en a sur le marché – pour faire les travaux. Pour certaines résidences, d'ailleurs, le bureau d'études avait évoqué une première étude qui devait se monter aux environs de 7 000 à 10 000 euros, qui a fini par coûter 21 000 euros. Là aussi, méfiance. C'est cela qui est rapporté.

Par ailleurs il ne leur est pas donné d'éléments précis. Je pense qu'un bureau d'études digne de ce nom doit être capable de dire aux copropriétaires en question – et pour l'instant ce n'est pas le cas – quel sera le reste à charge qu'ils devront payer. Certains, de toute façon, ne peuvent pas payer.

Des gens, depuis de nombreux mois, se plaignent que le gouvernement ne les entend pas. J'ai, moi, envie d'entendre les Choisyennes et les Choisyens. Je pense qu'il faut peut-être prendre le temps de refaire une réunion, de bien expliquer les choses et qu'il n'y ait pas de quiproquo. La meilleure chose à faire serait de retirer cette délibération et de la reposer ultérieurement, une fois que ces points auront été éclaircis.

Il y a même des résidences où ont été mises en avant des études qui ont été faites sur une autre résidence. La réalité est que beaucoup de personnes pensent cela. Je leur ai dit que la copropriété, c'est privé et qu'il appartient au syndic de voter ou non. Cependant, la municipalité prend une part très active dans cette démarche et c'est mal vécu.

Il ne s'agit pas d'un dialogue politique, c'est une vue objective de ce qui ressort. Il me semble que nous devrions avoir la sagesse de reculer cette délibération et de retourner vers les gens pour bien expliquer les choses.

Avoir une subvention pour réaliser les travaux et faire des économies, ce n'est pas mauvais. Néanmoins, certaines personnes ont consulté des ingénieurs qui leur disent que par exemple, sur les tours de la dalle, qui est ouverte à tous vents, avec le nombre de fenêtres qu'il y a, cela va coûter très cher pour arriver à un résultat acceptable. S'il y a une petite économie, il y a aussi l'amortissement de la dépense et il n'est pas certain que les deux concordent.

Par conséquent, si cette délibération n'est pas retirée, nous serons obligés de voter contre, non pas qu'elle nous semble mauvaise sur le fond mais parce que, de temps en temps, il faut aussi écouter les citoyens qui nous ont élus et retourner discuter avec eux.

**Mme Baron** : J'ai pris en effet quelques notes lorsque des riverains m'ont appelé. Il est vrai que de nombreux riverains étaient un peu mécontents après la réunion de la copropriété. Vous aurez donc deux échos similaires. Ils nous ont dit que les renseignements étaient flous. Beaucoup de personnes âgées ont voté pour parce qu'elles n'ont pas compris. Il leur a été dit que c'était de toute façon obligatoire et qu'il fallait voter pour. Ces personnes ont vraiment le sentiment de ne pas être écoutées. Cela concerne l'avenue Gambetta autant que la copropriété du Parc. Ils ont posé des questions. Il leur a été dit par exemple que les échafaudages ne seraient pas compris dans les travaux. Or c'est indispensable et cela a un coût. De ce fait, certains sont partis atterrés. À Gambetta, cela s'est joué à quatre ou cinq voix. D'après ce qui m'a été dit, il y avait les représentants de seulement 35 % des copropriétaires. Ils souhaiteraient une meilleure écoute, des explications. Il leur a par exemple été dit que le crédit d'impôt allait tout compenser, qu'il n'y a pas de problème, qu'ils n'auraient aucun sou à sortir, alors que c'est plafonné en fonction de la composition de la famille. Trois banques leur ont été conseillées. C'est ce qu'ils ont compris, du moins. Ils pensaient qu'ils devaient demander des prêts dans ces trois banques. À présent, ils ont reçu un très long questionnaire et je pense qu'ils viendront nous voir pour le remplir.

**M. le Maire** : Merci. On voit qu'il y a peut-être besoin d'explications pédagogiques. Nadia Brahimi.

**Mme Brahimi** : Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être la plus claire possible. Pour avoir participé à une AG de copropriété aux côtés de Monsieur Gillery, qui est le représentant de la Ville, j'ai constaté qu'il y a des gens qui comprennent parfaitement ce dont il s'agit et d'autres qui ne veulent absolument pas comprendre.

Je reprends la genèse de l'histoire. Vous savez qu'en février 2013 nous avons adopté à l'unanimité un Agenda 21, dans lequel l'action n°18 visait à accompagner les copropriétés dans les travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine. Dans ce cadre, la Ville a candidaté au programme « investissement d'avenir » et par conséquent au dispositif « ville de demain » d'ÉcoCité pour obtenir une aide financière à destination de ces copropriétés.

L'aide financière, de 3 millions d'euros, nous a été attribuée. Nous sommes donc allés voir les trois grosses copropriétés qui existent à Choisy-le-Roi, la copropriété du Parc, la copropriété Gambetta et celle du 6, avenue de Villeneuve-Saint-Georges. Ces copropriétés avaient déjà pris contact il y a un an, deux ans, avec l'Agence locale de l'énergie, pour pouvoir lancer des travaux de rénovation énergétique. Certaines en étaient déjà à une phase d'audit, c'est-à-dire une étude très succincte de leur patrimoine pour savoir s'il était nécessaire de faire une rénovation énergétique. C'est le cas de la copropriété du Parc, alors que celle du 8 avenue Gambetta n'avait amorcé aucune étude.

Nous leur avons dit qu'il y avait une aide de 3 millions d'euros, qu'ils allaient devoir faire un jour ou l'autre des travaux de rénovation énergétique et nous leur avons proposé d'entrer dans un dispositif de mise en œuvre de ces travaux.

Personne n'est obligé à rien. La Ville n'était elle-même pas obligée de demander ces subventions. Elle l'a fait, et cela peut être utile, sachant que quand elles seront versées aux copropriétaires, elles le seront au prorata du nombre de logements qui vont être rénovés, mais sans aucune condition de ressource.

La première partie de la démarche est constituée d'un audit, pour faire un diagnostic qui détermine s'il y a besoin d'une rénovation thermique. Il faut ensuite lancer une maîtrise d'œuvre pour pouvoir définir plus précisément quels travaux vont être faits, à quel prix, et cela constitue la deuxième étape.

À ce stade, la copropriété peut approuver ou non cette maîtrise d'œuvre et, en fonction du devis, peut décider d'engager les travaux ou non.

À ce jour, aucune maîtrise d'œuvre n'a été lancée, et personne ne connaît précisément le montant des travaux pour chaque copropriété. Par conséquent, proposer une banque, dire que l'on choisit des entreprises alors que l'on ne sait même pas quels types de travaux vont être réalisés me paraît hallucinant.

Lorsque les copropriétés ont décidé de s'engager dans cette démarche de rénovation thermique de leur patrimoine, elles se sont rapprochées de l'Agence locale de l'énergie. Cette dernière a décidé de travailler avec la SEM Energie positive, une société d'économie mixte qui a été créée par le Conseil régional d'Ile de France et qui n'a comme actionnaires que des collectivités locales, la Caisse des dépôts et la Caisse d'épargne. Sa vocation est justement d'accompagner les copropriétés dans les travaux de rénovation énergétique.

La SEM Energie a aussi l'avantage d'être un guichet unique, c'est-à-dire qu'elle accompagne une copropriété de A à Z : dans la phase d'audit, dans la phase de maîtrise d'œuvre. Si la copropriété décide de faire les travaux, elle coordonne ensuite tous les prestataires de travaux. Elle garantira aussi la performance énergétique qui est attendue, en l'espèce le BBC rénovation 2009, et elle accompagne chaque copropriétaire dans la mobilisation de toutes les aides auxquelles il peut prétendre.

Il y a cette subvention d'ÉcoCité. Au prorata, pour la copropriété du Parc cela fait à peu près 1,9 million d'euros. Ils peuvent bénéficier de crédits d'impôts, du prêt à taux zéro. En fonction de leurs ressources, ils peuvent bénéficier aussi des subventions de l'ANAH. Il peut y avoir pour certaines catégories de copropriétaires un reste à charge peu important, mais il n'est pas possible de le savoir aujourd'hui, alors que certaines copropriétés n'en sont même pas à la première étape.

A la copropriété du Parc, à l'AG de laquelle j'ai participé, il leur a été demandé de délibérer sur une demande de subvention à la Région pour pouvoir lancer l'étude de maîtrise d'œuvre. Le coût en était de 200 000 euros, et cela revenait à peu près à 200 euros par logement avec le financement de la Région.

Nous n'avons donc pas du tout demandé aux copropriétaires de se lancer dans des travaux et pour l'instant personne ne connaît l'ampleur et le montant des travaux. Aujourd'hui, personne n'est acculé à rien. Il y a juste une opportunité pour les copropriétaires de réaliser des travaux et de bénéficier de subventions.

S'agissant de la proposition de Monsieur Panetta de retirer la délibération, nous avons déjà délibéré en ce qui concerne ÉcoCité. L'objet de la délibération de ce soir, pour que les copropriétaires puissent bénéficier des subventions, est d'approuver une convention aux termes de laquelle c'est la Ville qui percevra cette subvention pour la reverser aux copropriétaires. Cette convention sera caduque si les trois copropriétés, à terme, décidaient de ne pas du tout réaliser ces travaux de rénovation.

Je ne pense pas que ce sera le cas puisque nous avons reçu une lettre du président du conseil syndical de la résidence du 6 avenue de Villeneuve-Saint-Georges, qui a confirmé tout à fait l'intérêt de la copropriété pour cette opération et sa volonté d'entamer les travaux de rénovation thermique. Je vous ai dit ce qu'il en était pour la copropriété du Parc.

La copropriété Gambetta a choisi, pour sa part, un autre prestataire que la SEM Energie pour la maîtrise d'œuvre, ce qui ne nous dérange absolument pas du moment qu'il se conforme au cahier des charges d'ÉcoCité.

Je vous assure, Monsieur Panetta, en toute sincérité, qu'au sein de cette AG certains ont tout à fait compris de quoi il s'agissait, et que d'autres ont l'impression qu'ils sont obligés à quelque chose alors qu'il s'agit seulement de leur apporter une aide en vue de leur permettre de faire des économies d'énergie. Il faut savoir qu'aujourd'hui l'essentiel des consommations d'énergie est constituée par le secteur de l'habitat et que la plupart des passoires énergétiques sont les copropriétés et les maisons individuelles. Il y en a très peu dans les logements sociaux.

Dans les trois copropriétés concernées, il y a certainement des ménages qui ont de grandes difficultés à payer leurs factures énergétiques et pour lesquels une rénovation énergétique de leur logement constituerait véritablement un plus et un gain de pouvoir d'achat. Dans la copropriété du Parc, il y a des gens qui ont trop chaud et des gens qui ont trop froid. Pour beaucoup de copropriétaires ou de locataires, il y aura par conséquent une amélioration de leur qualité de vie si cette rénovation thermique peut être réalisée.

J'espère avoir été assez claire, mais je pense qu'il y a vraiment de la désinformation ou de l'absence de volonté de comprendre. En tout cas, je pense que ce n'est pas le sujet de retirer la délibération aujourd'hui.

**M. le Maire** : Merci, Madame Brahimi, pour ces explications. Ce que nous voyons dans le choix des trois copropriétés, Madame Baron, c'est que nous ne sommes pas dans le quartier Sud. Y a-t-il d'autre demande de parole sur le sujet ?

**M. Panetta** : Je comprends cela, mais je suis toujours extrêmement méfiant. Madame Brahimi, vous avez assisté à une AG. C'est très bien si c'est à la demande des copropriétaires, mais quel rôle est le nôtre dans une AG de copropriété ?

**Mme Brahimi** : J'y suis allée parce que j'ai eu écho de bruits selon lesquels la Mairie avait décidé qu'il fallait faire la rénovation thermique.

**M. Panetta** : Vous voyez que cela pose problème, puisque vous dites que vous y êtes allée parce que vous avez entendu que. Par conséquent vous voyez que c'est mal perçu et c'est tout ce que je vous fais remonter, puisque vous avez vous-même ressenti le besoin d'y aller. Pourquoi, et cela ne remet pas en cause ce que nous avons voté avec l'Agenda 21, les copropriétés ne seraient-elles pas autonomes pour aller voir l'Agence de l'énergie elles-mêmes, demander leurs subventions elles-mêmes et faire leurs travaux dans leur coin, sans que la Ville s'en occupe. Nous pouvons les accompagner en leur disant quelles démarches elles ont à faire.

**M. le Maire** : La Caisse des dépôts et consignation ne voudra jamais, elle veut la garantie de la municipalité.

**M. Panetta** : Pourquoi veut-elle la garantie de la municipalité ? Il y a des aides pour rénover des logements vétustes, et des propriétaires ou des copropriétaires se sont adressés au Département ou à la Région tout seuls, ont obtenus ces aides et ont fait les travaux.

**M. le Maire** : Oui, mais ils n'auront jamais une enveloppe de 3 millions d'euros sans la ville pour trois copropriétés.

**M. Tisler** : Deux remarques pour contribuer au débat, qui m'étonne grandement. La Ville, et cela a été l'un des grands sujets de fierté de l'un des mandats précédents, est déjà

intervenue d'une manière très vigoureuse sur la copropriété Boulanger. Je voudrais rappeler que si la Ville n'avait pas mouillé sa chemise, cette copropriété ne serait certainement pas dans l'état où elle est actuellement.

La deuxième remarque, et c'est l'adjoint au juridique et au contentieux qui parle, c'est qu'il n'y a pas du tout à remettre en cause la présence de Madame Brahimi à une quelconque assemblée de copropriété à partir du moment où la Ville est copropriétaire. Ludovic Gillery a été nommé par délibération représentant de la Ville à l'assemblée générale de copropriété. Il est évident que notre qualité de copropriétaire nous donne le droit et même la légitimité d'intervenir dans les assemblées générale avec les compétences que nous avons, et celles de Madame Brahimi sur ce dossier est incontestable. Par conséquent, ne nous amusons pas à remettre cette légitimité en question. C'est par ailleurs aussi l'intérêt financier de la Ville copropriétaire dans cette copropriété de voir les charges qu'elle paye en tant que copropriétaire se réduire sur les lots qu'elle possède.

**M. Gillery :** Bonsoir. Je représente la collectivité, comme cela a été précisé, dans la Résidence du Parc. Il est vrai que nous rencontrons beaucoup de confusion et il était bien que ce soit dit. Nous avons été présents aussi pour recadrer ces éléments. Le soir de la réunion, le syndic a présenté la mairie un peu comme l'instigateur de ce qui se passait. Madame Brahimi est intervenue pour préciser que l'assemblée générale était de toute façon souveraine dans ses décisions et que ce n'était pas la Ville qui en décidait, que les réunions qui avaient été mises en place entre la mairie et le conseil syndical avec le syndic et la SEM Énergie n'avaient pour objet que d'apporter des informations concernant des subventions qui pourraient être attribuées sans remboursement, au bénéfice des copropriétaires.

Comme l'a dit très justement Madame Brahimi, cette assemblée générale n'avait pas d'autre but que de voter dans un premier temps une demande de subvention auprès de la Région, de l'ordre, je crois, de 80 000 euros, pour une étude visant simplement à donner une réponse individualisée sur le montant des travaux qu'aurait chaque personne dans son logement. Il est vrai que lors de l'assemblée générale, de nombreux copropriétaires se sont interrogés sur ce point. Ils disaient qu'ils voulaient savoir combien ils allaient payer et la réponse était de leur dire que justement, l'objectif était, s'ils le décidaient, de faire cette étude dont le coût serait en moyenne de 200 euros par logement, et de demander une subvention qui les aideraient à payer cette étude. C'est uniquement cette démarche qui a été menée.

**M. Panetta :** Une dernière question : une fois que l'étude est faite, est-ce que les copropriétaires ont le droit de choisir leur prestataire pour faire les travaux ?

**Mme Brahimi :** À toutes les étapes, les copropriétaires sont souverains. Ce sont eux qui décident.

**M. Panetta :** ce n'est pas ce que leur a dit Energie +, il faudrait peut-être surveiller ce qu'ils racontent.

**M. Id Elouali :** Monsieur Panetta, vous arrivez avec des ressentis. Je le respecte, pour autant, il faut reconnaître qu'un ressenti est très souvent approximatif. Nous arrivons avec des faits. Madame Brahimi a pris la peine de restituer la genèse de ce projet. Monsieur Gillery a apporté également des éléments contextuels sur le déroulé de l'AG, à laquelle vous n'avez pas participé. Je ne vois pas en quoi votre proposition fait autre chose que de participer à la confusion et je ne pense pas que ce soit votre intention première. Madame Brahimi et Monsieur Gillery ont bien souligné qu'à tout moment l'AG reste souveraine à toute étape de décision et que le seul et unique but de l'AG qui s'est tenue est de donner à la copropriété les moyens d'avoir une évaluation individualisée de ce que cela allait coûter. L'AG a voté pour un outil qui va permettre à la copropriété d'aller plus loin dans la maîtrise

des coûts et de leur évaluation. Rechercher « la petite bête » ajouterait à la confusion du débat.

**M. Panetta** : Pouvez-vous répondre à ma question ? Concernant cette attaque à peine voilée, il n'y a pas de ressenti du tout. Les Choisyens et les Choisyennes sont des citoyens dignes de confiance. Je vous rappelle que nous sommes, vous comme moi, conseillers municipaux et que notre premier rôle est d'écouter la population. Si vous étiez plus présent sur le terrain et au Conseil municipal, peut-être cela vous viendrait-il plus souvent à l'esprit – et je pourrais ajouter : en Commission.

Je pose une question : est-ce que les propriétaires – ils se posent cette question – une fois que sera défini le montant des travaux, auront la liberté, et je veux que votre réponse soit consignée, de choisir leur prestataire ? Ce n'est pas un ressenti, c'est une question qu'ils posent.

**Mme Brahimi** : Lorsque la maîtrise d'œuvre sera terminée, cela leur appartiendra et ils auront toute liberté possible pour faire ou non les travaux et pour choisir leur entreprise.

**M. le Maire** : Merci pour cette réponse claire et précise. En ajoutant que le débat que nous avons eu est lié, mais ne porte pas directement sur la décision que nous avons à prendre, je soumetts au vote cette convention entre la Ville et la Caisse des dépôts et consignation,

*La délibération n°30 est adoptée à la majorité (12 abstentions).*

→ **31 Tzen 5 Paris : avis du conseil municipal sur le dossier d'enquête publique**

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je crois qu'il n'y a pas eu de réaction en Commission à ce projet d'avis. Je le soumetts au vote.

*La délibération n°31 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Je vous remercie. Vous avez vu que nous avons été très rigoureux dans notre avis et les interpellations que nous faisons au SEDIF notamment sur le centre de remisage mixte. Cette démarche sera d'ailleurs portée aussi en Commission permanente au Conseil départemental, puisque c'est mentionné dans l'avis du Conseil départemental.

## VIE INTERNATIONALE

→ **32 Coopération décentralisée Mairie de Choisy le Roi – Mairie de Tringa-Maréna : Actions de mise en œuvre 2016 2017**

**M. le Maire** : Il n'y a aucune remarque de la Commission. Madame Baron, qui est en grande forme ce soir.

**Mme Baron** : Vous auriez moins d'interventions si j'allais en Commission, je vous l'ai déjà dit.

**M. le Maire** : Vous pouvez aller en Commission, je vous l'ai déjà dit aussi.

**Mme Baron** : Je ne suis pas un tas de sable que l'on place là et qui n'a pas le droit de parler.

**M. le Maire** : J'attends toujours votre amendement au règlement intérieur.

Mme Baron : Cela ne va pas arranger les choses parce qu'il y aura un vote contre et ce sera terminé.

**M. le Maire** : Si vous êtes fataliste...

**Mme Baron** : Je pense que je vais demander aux responsables de la Commission, cela ira beaucoup mieux avec eux.

La coopération décentralisée pour le soutien au projet de développement agricole et économique entre la mairie de Tringa-Maréna et la mairie de Choisy-le-Roi a certes été adoptée le 25 juin 2014 mais déjà, depuis 2012, il y avait eu les rencontres impliquant la commune pour contribuer à la dynamique de soutien au développement de filières locales au Mali, en collaboration avec la fondation SADEV qui s'occupe de l'aménagement urbain.

Même si elle est en dehors des compétences de la Ville, elle participe à réaliser des objectifs communs d'échange de savoirs, de diffusion de bonnes pratiques, de création d'emplois et donc de retombées économiques.

C'est un projet en commun avec la population malienne de Choisy-le-Roi et d'autres partenaires, et cela peut leur permettre d'impulser le désir de contribuer aux enjeux de l'aménagement du territoire au Mali, une meilleure qualité de vie leur permettant de réaliser dans leur pays un travail grâce à quoi ils pourront satisfaire leurs besoins essentiels au niveau local.

Le projet des halles marchandes au Mali soutient leur activité agricole et reboise le pays. Il y a donc un lien avec l'amélioration de l'alimentation ainsi que la santé.

Cela correspond à notre conception de la solidarité internationale. Ce n'est pas un partenariat qui a à voir avec de l'assistanat car il permet aux populations concernées de la commune de s'engager sur des enjeux d'aménagement du territoire dans leur pays. Ce projet a donné lieu à la mise en place d'un comité de suivi par Monsieur le Maire.

Nous souhaitons en tant qu'élus être tenus au courant de son avancement. Pour ces raisons nous donnons notre accord à cet engagement pris par la Ville pour une subvention de 5 000 euros à la fondation SADEV.

**M. le Maire** : Après ce rapport présenté par Madame Baron, Monsieur Ziegelmeyer.

**M. Ziegelmeyer** : J'en profite pour dire que l'international est utile aussi ici parce que les villes d'Henningsdorf et de Lugo nous ont apporté leur soutien pendant les crues, Henningsdorf se posant même la question de nous apporter un soutien matériel. Une précision, Madame Baron. Ce n'est pas en dehors des compétences de la commune, voir la loi qui a été votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat l'année dernière. Par ailleurs, en ce qui concerne l'information sur le contenu des projets, j'ai dit à l'ensemble de la Commission qui s'est tenue et qui a abordé ces trois points, où un membre de votre groupe était présent – je sais qu'il ne peut pas parler mais il peut au moins entendre – qu'une fois par an nous ferions un point en Commission sur l'ensemble des actions de solidarité internationale de la Ville. Par conséquent, votre vœu est exaucé.

**M. le Maire** : Je soumetts cette délibération au vote.

*La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.*

→ **33 Attribution d'une subvention de 1 500 euros à Cités Unies France : Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour l'Equateur**

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes d'explications ? Je n'en vois pas. Je sou mets cette délibération au vote.

*La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.*

→ **34 Attribution d'une subvention à l'association ALCEJ : Projet d'action « jeunesse, citoyenneté, solidarité Europe des Balkans - Bosnie-Herzégovine »**

**M. le Maire** : Ce projet d'action fait suite à un travail assez conséquent qui a d'ailleurs déjà été présenté au théâtre cinéma et a fait l'objet d'une rencontre avec le général Divjak. Y a-t-il des réactions sur ce point ? Madame Baron.

**Mme Baron** : J'ai une réaction parce que, l'internet aidant, j'ai regardé un peu où nous envoyons les jeunes de nos quartiers, en Bosnie-Herzégovine mais à Sarajevo. J'ai posé la question de la sécurité et voilà ce qu'il en ressort. Je suis désolé, vous pouvez le lire dans centre Europe.org : *Les Bosniaques sont accueillants et hospitaliers et las de la violence, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un pays à risque. Les antagonismes hérités de la guerre de 1992-1995 subsistent toujours. Il est recommandé d'être prudent en cas de prise de position relative aux développements politiques dans la région. Il subsiste des zones minées sur l'ensemble du territoire. Les voyageurs ne doivent pas quitter les routes goudronnées et rester sur les chemins fréquentés. La petite délinquance est relativement courante dans les lieux touristiques – c'est autre chose, nous en avons aussi. Il est nécessaire de veiller à ses effets personnels.* Etc.

Ils disent que c'est dangereux. Nous allons donc nous abstenir.

**M. le Maire** : Vous savez que nous avons été plusieurs ici à être adeptes du Guide du routard ou même à avoir vécu des situations de solidarité internationale dans des pays en situation dramatique, parfois même en situation de danger. Je ne pense pas que la commune ferait partir des jeunes si la situation sanitaire était interdite à la fois par le ministère des Affaires étrangères et si la situation de guerre existait. Ils ne vont pas aujourd'hui au Niger parce que la situation y est dramatique. Ils vont à Sarajevo, de plus, ils y vont à l'invitation du général Divjak. C'est lui qui a sauvé Sarajevo. C'est lui qui a lutté contre les nationalistes qui entouraient Sarajevo et qui, avec la population, s'est levé. Par conséquent ils y vont avec quelqu'un qui, aujourd'hui, est adulé dans son pays, qui a reçu la plus grosse distinction d'homme de paix qui existe. Par conséquent, nos jeunes seront en sécurité. Vous vous doutez bien qu'un club de prévention subventionné par le Conseil départemental, soutenu par la Ville, ne prendrait pas un risque si la situation n'était pas maîtrisée sur place.

Peut-être Monsieur Ziegelmeyer a-t-il d'autres éléments.

**M. Ziegelmeyer** : Sur les questions de la sécurité à l'étranger, Madame Baron, c'est un dossier que je connais assez bien. Une anecdote rapide : un de mes fils part en colonie dans l'Ouest américain cet été et l'animateur du groupe, qui est une entreprise qui fait des grosses colonies de vacances, a dit qu'il y a un certain nombre de sujets dont il fallait éviter de parler en ce moment aux États-Unis, à cause des débats avec un monsieur que certains malheureusement soutiennent en France, qui s'appelle Donald Trump. Même les enfants qui



partent aux États-Unis doivent éviter d'aborder certains sujets sur place, notamment dans l'Utah.

Pour revenir au projet qui nous intéresse, l'association en Bosnie avec laquelle nous travaillons existe depuis 20 ans, s'est occupée de jeunes orphelins victimes de guerre dans cette région du monde. C'est une association que nous connaissons très bien, avec laquelle nous travaillons depuis plusieurs années, qui bénéficie du soutien et de financements internationaux d'organismes dont nous pouvons douter qu'ils accepteraient de financer un projet où l'on envoie les enfants dans des endroits à risque. Ils vont un peu à Sarajevo, qui est une ville dans laquelle j'ai eu la chance d'aller et, vous voyez, je suis revenu. Ils vont aussi aller à Mostar, qui est un endroit magnifique en Bosnie et le camp de jeunes se trouve à 80 km de Sarajevo, dans une vallée où il peut difficilement leur arriver plus de choses qu'il ne leur en arriverait dans le Massif central.

Cela pour dire que je trouverais dommage que vous vous absteniez ou que vous votiez contre cette délibération parce que les enfants qui vont en bénéficier et que j'ai rencontrés samedi sont dans un beau projet. Ce sont des enfants qui en ont vraiment besoin parce que, pour la plupart d'entre eux, l'horizon de leurs vacances, pendant des années, a été le quartier des tours du centre. Nous leur permettons aujourd'hui de faire de l'interculturel, d'aller à l'étranger et vous m'accorderez qu'en termes de politique internationale, quand j'ai dit en début de mandat que nous ferions pour les Choisyens, nous y sommes. Je trouverais par conséquent assez intéressant que vous alliez vers le vote positif ce soir.

**M. le Maire :** C'est le souhait de Monsieur Ziegelmeier. Ensuite, comme pour les copropriétés, chacun est libre de ses choix en fonction de ses convictions. Je soumetts au vote cette délibération

*La délibération n°34 est adoptée à la majorité (2 abstentions).*

## **SPORT**

### **→ 35 Répartition de la subvention municipale aux associations sportives (acompte) et approbation des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens pour l'année 2016**

**M. le Maire :** Je ne pense pas que ces questions aient créé débat au sein de la Commission. Je soumetts donc cette délibération au vote.

*La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.*

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **→ 36 Dématérialisation de l'envoi du conseil municipal et convention de mise à disposition de tablettes numériques aux élus**

**M. le Maire :** il s'agit de la convention que chaque Conseiller municipal aura à signer. Je pense que cela ne pose pas de problème. Vous l'avez tous lue et vous êtes prêts à signer ? Je soumetts cette délibération au vote.

*La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 37 Modification de la désignation des représentants de la ville dans les conseils d'écoles et modification des représentants dans les instances**

**M. le Maire** : Du fait de certains changements et de souhaits des présidents de groupes, il y a des changements de désignation des représentants de la Ville dans les conseils d'école et une modification des représentants dans les instances. Vous avez eu les modifications. Elles sont liées à des convenances personnelles notamment. Je propose que nous les votions dans leur globalité. Je soumetts ces modifications au vote.

**Mme BARON** : Excusez-moi, nous étions en train de parler. Nous souhaitons voter contre. C'est une petite vengeance parce que nous ne sommes pas dans les commissions

*La délibération n° 37 est adoptée à la majorité (2 votes contre).*

**→ 38 Approbation du protocole transactionnel à intervenir entre la commune et l'OGEC Saint André**

**→ 39 Approbation du protocole transactionnel à intervenir entre la commune et l'OGEC Saint-Louis - Blais**

**M. le Maire** : Suite à des discussions et à des négociations, nous sommes arrivés à un protocole d'accord. Monsieur Tisler.

**M. Tisler** : C'est déjà budgété depuis la décision modificative 2015. Je pense que les deux parties ont trouvé un accord équilibré à la fois sur l'aspect rétroactif portant sur les années antérieures et surtout également sur le chiffrage du budget par enfant que la Ville va maintenant verser à partir de cette année.

**M. le Maire** : Je soumetts ces deux délibérations au vote.

*Les délibérations n° 38 et n°39 sont adoptées à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je pense que nous avons fait un très bon travail, aussi bien les élus que l'administration, pour arriver à cet accord. Que tout ceux qui y ont participé en soit remerciés.

**→ 40 Revalorisation des tarifs de concessions dans le cimetière communal**

**M. le Maire** : Madame Arnaud.

**Mme Arnaud** : je rappellerai que le Conseil municipal a décidé de revaloriser annuellement les tarifs des concessions funéraires depuis le 24 juin 2009. Il est vous proposé d'appliquer une augmentation de 2 % avec un arrondi à l'entier supérieur. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette tarification, applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet

**M. le Maire** : Merci. S'il n'y a pas de problème sur ce sujet, je soumetts cette délibération au vote.

*La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.*

**M. le Maire** : Je vous remercie. Soyons attentifs à l'évolution du cimetière. Je ne souhaiterais pas que nous soyons dans la même situation que l'an dernier, étant donné qu'il y a eu beaucoup de pluie et qu'il risque d'y avoir de la chaleur.

**Mme Arnaud** : Nous avons fait un tour du cimetière ce matin, d'ailleurs, et c'est beaucoup moins catastrophique que l'an passé. La végétation pousse mais beaucoup moins et c'est beaucoup mieux entretenu.

**M. le Maire** : Merci. Soyons attentifs, continuons.

**→ 41 Approbation de la convention de partenariat à passer avec le Syndicat intercommunal pour la restauration collective (SIRESCO) pour la fourniture de repas**

**M. le Maire** : Mme Arnaud.

**Mme Arnaud** : le SIRESCO, qui est situé à Ivry-sur-Seine, doit fermer son unité de production et donc stopper sa production du 5 juillet au 16 décembre 2016 afin d'effectuer d'importants travaux dans ses locaux. Pour autant, le SIRESCO doit assurer la continuité de son service de production de repas.

Pour ce faire, ce syndicat intercommunal a fait appel à plusieurs partenaires publics et a donc sollicité notre commune pour une production allant de 180 à 450 repas journaliers. Le SIRESCO nous propose également la mise à disposition gracieuse de trois de ses agents basés habituellement sur le site d'Ivry.

Compte tenu de ces prévisions nous proposons de facturer le repas à SIRESCO pour la somme de 2,60 euros. Cette somme correspond à un coût pour un repas qui a été calculé par rapport aux chiffres du budget administratif base 2014 dont je peux vous donner la décomposition si vous le souhaitez.

Il vous est donc proposé d'approuver ce partenariat avec SIRESCO. Vous avez, joint à cette notice, une convention qui vous en explique le détail – des dispositions techniques, des dispositions financières, le coût du repas, les prévisions indicatives sur le nombre de repas journaliers, le calendrier du partenariat et la mise à disposition du personnel.

Il vous est proposé ce soir, à ce Conseil municipal, d'approuver ce partenariat avec SIRESCO et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour ce partenariat.

**M. le Maire** : Merci. Y a-t-il des réactions ? Madame Baron.

**Mme Baron** : En l'état, nous allons nous abstenir.

**M. Panetta** : Nous allons voter pour.

**M. le Maire** : je ne vais pas refaire le rapport. Il s'agit d'un échange entre deux cuisines centrales, en faisant preuve de bonne intelligence et, de plus, en fabriquant des repas qui nous sont payés.

**Mme Arnaud** : À notre cuisine centrale.

**M. le Maire** : je soumetts cette délibération au vote.

*La délibération n°42 est adoptée à la majorité (2 abstentions)*

**→ 42 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, année 2015**

**M. le Maire** : y a-t-il eu des réactions sur ce rapport ?

**M. Boivin :** Pour résumer il y a une diminution des déchets par habitant depuis cinq ans. Il faut se féliciter des campagnes de communication menées dans ce domaine. Il reste néanmoins des efforts à faire en matière de collecte sélective puisque 2 615 tonnes d'emballages et papiers restent encore dans les bacs d'ordures ménagères et 273 tonnes sont refusées. Pour le verre, il reste 8 tonnes de refus et 496 tonnes sont dans les conteneurs d'ordures ménagères. Un effort est à faire également pour les encombrants. En effet il y a une diminution dans le ramassage mensuel en porte-à-porte. Par contre, les encombrants sauvages sont en augmentation. Il faut préciser que la déchetterie n'est pas suffisamment utilisée. Il est vrai qu'elle n'est en activité que depuis 2013, ce qui peut constituer une explication, mais par rapport aux autres communes adhérant au syndicat, elle est moins utilisée par les Choisyens, de même que par rapport à la moyenne en Île-de-France. Sur ces sujets, nous aurons une réflexion à la rentrée et la régie autonome qui vient d'être créée au 1<sup>er</sup> juin 2016 en remplacement du syndicat s'est proposée de nous apporter son concours notamment technique pour mener des actions visant à faire changer les comportements en vue d'une amélioration de ces chiffres.

**M. le Maire :** Merci. Monsieur Panetta faisait référence, lors du débat sur le compte de gestion, aux efforts faits par la municipalité en matière de ramassage. Cela étant, certains usagers font encore moins d'efforts, notamment pour se déplacer à la déchetterie. Par conséquent nous avons certainement à la fois à garder notre système, qui évite que des encombrants ne traînent, mais aussi à travailler encore plus fortement sur l'incitation des usagers à aller à la déchetterie. Je sou mets ce rapport au vote.

*La délibération n°42 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 43 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement, année 2015

**M. le Maire :** Vous avez pris connaissance de ce rapport. S'il n'y a pas de question, je sou mets cette délibération au vote.

*La délibération n° 43 est adoptée à l'unanimité.*

#### → 44 Compte rendu des Décisions L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**M. le Maire :** Y a-t-il des remarques concernant les décisions ?

*Le compte rendu des décisions est adopté à l'unanimité.*

**M. le Maire :** Je vous remercie. Il nous reste encore un vœu présenté par le MoDem contre le renouvellement du glyphosate et des questions écrites qui demandent une réponse orale.

#### → Vœu présenté par le MoDem

**Mme Alirol :** Mes chers collègues, je ne sais pas si vous désirez que je lise tout puisque vous avez ce vœu sur table.

**M. le Maire :** Non, présentez-nous en rapidement l'esprit.

**Mme Alirol** : En ce qui concerne ce désherbant Roundup, pour ne pas le nommer, sous sa forme commercialisée, nous souhaitons avoir une réponse claire sur la décision de conserver ou non ce désherbant ainsi qu'une transparence totale de l'Autorité européenne – l'EFSA – sur les études qui ont permis d'émettre un avis favorable en novembre 2015. Nous demandons donc que les décisions à ce sujet soient reportées jusqu'à ce qu'une analyse contradictoire des différentes études soit menée et permette de prendre une décision cohérente.

Nous souhaitons que l'Europe place parmi ses priorités le chantier de transformation de l'agriculture européenne afin d'accompagner celle-ci d'une vision globalement productiviste à une approche de qualité, compétitive et durable, privilégiant en particulier :

- La défense des exploitations familiales, seules garantes de la ruralité de nos territoires
- le juste prix de production permettant aux exploitants de vivre de leur travail exigeant sans intervention extérieure des pouvoirs publics,
- la mise en place de normes maximales pour l'utilisation des intrants (intrants, produits phytosanitaires, eau) et la maîtrise des effluents et déchets produits.

Je sou mets ce vœu au vote.

M. le Maire : Merci. Concernant ce vœu, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Id Elouali.

**M. Id Elouali** : Monsieur le Maire, bonsoir. Madame Alirol, le sujet nous passionne puisqu'il s'agit d'un combat écologique mais nous regrettons qu'il n'y ait pas une seule référence dans votre vœu au mot écologie. Il s'agit de plus qu'un oubli. C'est cet aspect d'une part qui fait que nous ne pouvons pas voter pour ce vœu, quand bien même nous partageons à la fois la volonté de transparence des études et le cadre européen. Vous savez à quel point les écologistes – et d'autres – sont attachés au fédéralisme européen. Nous regrettons de même l'expression « agriculture raisonnée ». Comme vous le savez, la culture n'est pas seulement un mode de production mais aussi un projet social, sociétal, et le terme de culture raisonnée signifie qu'est maintenu le même système, amendé à la marge.

Je regrette que le vœu n'appelle aucunement à la fin des pesticides, poison quotidien à plusieurs échelles. Vous parlez d'une politique européenne qui combat le productivisme. Pour autant, nous ne partageons pas le chemin qu'emprunte le vœu pour y arriver. Nous parlons d'une agriculture paysanne plutôt que familiale. Cette transformation n'a rien à voir avec une filiation, une notion familiale.

J'ajoute en dernier lieu un élément très important. Le vœu parle de mise en place de norme maximale d'utilisation des intrants. Je pense que vous le savez déjà, mais je tiens à rappeler que cette mise en place de norme maximale va tout simplement profiter aux grands exploitants qui, eux, auront les moyens de répondre à des cahiers des charges et non aux petits exploitants qui vont se mettre à genoux.

Pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas ce vœu. Nous nous abstenons puisque nous partageons la finalité, mais pas le chemin. Merci.

**Mme Brahimi** : Madame Alirol, au nom du groupe socialiste nous allons voter ce vœu. J'allais dire qui peut le plus peut le moins. Dans son principe le vœu est une bonne chose. Il a d'ailleurs été presque entendu puisque cette semaine, la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, a fait savoir que la France s'opposerait au renouvellement de la mise sur le marché du glyphosate. Au même moment, l'Agence de sécurité sanitaire a retiré un certain nombre

de produits qui utilisaient du glyphosate. Il y a par conséquent une dynamique qu'il faut saluer.

Nous soutenons aussi un autre modèle de développement de l'agriculture. Sur ce point aussi le gouvernement agit de bonne manière puisqu'il a mis en place une démarche d'agro-écologie qui incite les petits agriculteurs à se réunir pour s'engager dans des démarches plus écologiques. Nous sommes en marche vers un nouveau modèle agricole. Nous soutenons donc cette démarche et nous approuvons ce vœu.

**M. le Maire** : Merci. Madame Arnaud.

**Mme Arnaud** : Si nous pouvons, Ali, partager certaines de tes interrogations, nous voterons quand même ce vœu.

**M. le Maire** : Merci. Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Nous allons bien entendu voter ce vœu. Je voudrais d'ailleurs ici saluer le courage de Madame Ségolène Royal, que d'autres n'ont pas eu en leur temps et notamment des élus écologistes par exemple. Je voudrais dire aussi à Monsieur Id Elouali que le problème n'est pas tant écologique que sanitaire. Il y a des vies en jeu, il y a une urgence. Il faut donc interdire le glyphosate. Permettez-moi de vous dire aussi que le débat sur les pesticides a commencé bien avant que les Verts existent et que nous pouvons aussi aborder des questions que vous appelez écologistes et que j'appelle, moi, de la vie. C'est le baptême que vous vous êtes donnés, et nous en voyons le résultat. Citez-moi les grandes avancées que vous avez faites depuis que votre mouvement existe, surtout vis-à-vis de l'écologie.

**M. le Maire** : Restons sur le vœu, Monsieur Panetta, nous ne sommes pas dans un débat entre partis politiques sur leurs orientations politiques.

**M. Panetta** : Monsieur Id Elouali a pris deux fois la parole de façon extrêmement politique avec tous les germes de son parti et il pense donner la leçon à toute personne qui oserait s'intéresser à un brin d'herbe. Oui, Monsieur Id Elouali, il y a des gens qui s'intéressent aux brins d'herbe, qui ne s'appellent pas écologistes, qui s'intéressent aux pesticides, à tout ce qui fait du mal à l'homme en général. C'est avec joie que nous voterons ce vœu et j'espère qu'il sera suivi d'effet parce qu'il est vraiment temps.

**M. le Maire** : nous n'allons pas entrer dans un débat. Il s'agit des prises de position des groupes sur ce vœu. Je le soumets au vote en indiquant aux présidents de groupes qu'il est de leur responsabilité, en amont du travail de présentation des vœux au Conseil municipal, de faire éventuellement remonter leurs propositions au groupe qui a présenté le vœu. Il est ensuite de la responsabilité de celui qui présente le vœu d'intégrer ou non les amendements proposés. Cette possibilité existe. Le vœu avait été déposé en temps utile pour que des va-et-vient soient possibles. S'il s'agit d'une posture politique, dont acte. Nous pouvons la comprendre et en prendre acte au moment du vote. Madame Baron, vous avez demandé la parole.

**Mme Baron** : Nous allons voter le vœu du MoDem parce que nous souhaitons en effet que l'Europe mette parmi ses priorités la mise en place de norme maximale. Merci

**M. le Maire** : je soumets ce vœu aux voix.

*Le vœu est adopté à la majorité (6 abstentions).*

**Mme Alirol** : Je tenais à préciser à Monsieur Id Elouali que l'écologie est un mot. Les actions sont autres choses. Je précise également que Monsieur Briennon est ingénieur agronome.

## → QUESTIONS

**M. le Maire** : lors de la conférence des présidents, des questions m'ont été posées. Je vais les relater et essayer d'y répondre rapidement.

Une question concerne les travaux d'aménagement et de construction actuellement en cours au quartier du Port. Le MoDem a souhaité avoir des précisions concernant la démarche de commercialisation et l'occupation prévue sur les 106 000 m<sup>2</sup> qui sont achevés ou en cours d'achèvement. Cela concernait à la fois les immeubles Pierreval et Icade, la résidence hôtelière et étudiante gérée par Pichet, l'espace restauration du Belvédère et l'épicerie sur l'avenue Louis Luc.

Un projet de 300 m<sup>2</sup> est assez avancé, avec des discussions bien engagées avec une entreprise basée à Créteil pour une acquisition. D'autres démarches sont toujours en cours avec trois agences immobilières qui travaillent avec l'Agence de développement et l'EPT 12.

Concernant l'immeuble Icade, je confirme que ce n'est pas une piste d'atterrissage d'hélicoptères qui se situe en haut de l'immeuble mais un système qui cache les équipements techniques. La livraison est également prévue en juillet 2016. Il s'agit d'un immeuble de 5 000 m<sup>2</sup>. Aujourd'hui, près de 1 500 m<sup>2</sup> sont acquis par l'hôpital Paul Guiraud, qui va commencer les travaux intérieurs et ouvrira début 2017. Icade a aménagé notamment un lot de bureaux « témoins », une « marketing suite », avec des mobiliers chaleureux, etc., pour montrer à des preneurs potentiels les possibilités d'utilisation du site. Il va organiser également un petit-déjeuner spécial agence pour faire découvrir ce site juste avant sa livraison. L'immeuble est donc en phase de commercialisation. Un contact a été pris également avec deux autres preneurs pour des projets allant de 300 à 600 m<sup>2</sup>, et c'est en cours de finalisation.

S'agissant de la résidence hôtelière et étudiante, Pichet est aujourd'hui en contact avec deux opérateurs pour prendre la brasserie qui sera au rez-de-chaussée et l'EPT 12 accompagnera aussi le recrutement envisagé, notamment pour septembre, du personnel dédié à la gestion hôtelière et à la résidence étudiante.

Concernant la commercialisation au pied de la place des Accords de Paris, plusieurs démarches ont été engagées, qui ont été infructueuses. Cela étant, il y a actuellement deux pistes d'entreprises qui ont fait part de leur intérêt pour reprendre le principe de restauration sur ce site.

Pour la petite surface commerciale de l'avenue Louis Luc, il faut savoir que ce local est actuellement commercialisé par l'agence Abitheia, qui a aujourd'hui un prospect intéressé pour une petite épicerie de type Cocci Market. Des discussions sont en cours avec le propriétaire investisseur. Il y a en effet des conditions locatives qu'il souhaite voir à la baisse. À ce jour, les services n'ont pas de retour sur le stade des négociations mais il semblerait que si le prêt bancaire est obtenu, une ouverture avant fin 2016 pourrait être envisagée.

En ce qui concerne le bar de la Marine c'est un peu compliqué avec Rosette, qui trouve toujours quelqu'un sans que cela aboutisse. Nous pouvons donc nous poser la question de savoir si elle veut réellement partir. Avant fin 2015, quelqu'un que nous connaissons bien était prêt à investir. Elle est revenue en arrière et a fait monter ses prix. Elle confirme le fait qu'elle veut vendre mais nous ne voyons personne venir pour le moment. Nous sommes donc un peu dans l'expectative et pour le moment, il vaut mieux ne pas s'avancer. Nous verrons lorsqu'il y aura une promesse de vente. Pour le moment, les services n'ont pas connaissance d'un nouveau repreneur.

Monsieur Briennon avait dit qu'il posait deux questions, mais en réalité dans ces deux questions il y avait au moins cinq sous-questions. Monsieur Briennon est astucieux et nous pensons bien à lui.

Concernant le stationnement sur le quartier, d'ailleurs, il faut que nous reprenions un peu les choses, suite aux inondations, parce que de petites habitudes ont été prises. Il est maintenant possible de remettre les voitures dans les parkings. Je précise d'abord que les travaux sur la partie du quai Fernand Dupuy en amont de l'angle Louis Luc, devant le bar de la Marine et jusqu'au parking du Port, sont en voie d'achèvement. La fin des travaux a pris un peu de retard avec les inondations mais la réception des espaces publics devrait avoir lieu avant la fin du mois. La finalisation des travaux prévoit notamment l'installation de bornes anti stationnement sur les trottoirs et dans certains espaces publics, et des panneaux de rappel d'interdiction de stationner seront également installés. Il y aura par contre de la mise en stationnement payant sur une partie du quartier, qui s'accompagnera bien évidemment de moyens de contrôle ayant pour objectif d'accompagner le stationnement des véhicules dans les parkings en ouvrage et résidentiels ou dans le parking public du Port. À cet effet, pour permettre une réutilisation rapide des parkings résidentiels, la commune a pris attache auprès de certains bailleurs pour remettre en état et nettoyer rapidement les sous-sols inondés.

Enfin, dans le cadre du schéma de mobilité que nous avons inscrit dans notre projet de Ville et sur lequel nous souhaitons accélérer fortement en cette deuxième partie de mandat, et des travaux conséquents qui vont être engagés avec la SNCF notamment sur l'accès de la gare secondaire, à côté du Port, les questions de desserte en transports en commun par bus à Choisy en général et dans le quartier du Port en particulier seront mises en discussion au second semestre avec la RATP, le STIF et le Conseil départemental pour créer les conditions de la mise en service à l'horizon 2020 et permettre des axes forts entre le T9 et le TZen. J'espère avoir été assez exhaustif. Nous avons demandé à l'aménageur et aux services de voir quelles pouvaient être les conditions pour mettre en place une réunion publique, comme nous le faisons ordinairement, sur l'avancée des projets, certainement au dernier trimestre 2016, moment où nous serons en mesure sans doute de donner d'autres éléments.

Voilà donc la réponse à la question de Monsieur Briennon sur le quartier du Port.

Pour la deuxième question, la réponse sera rapide. Concernant la fusion des communes – puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2016 un certain nombre de communes rurales notamment ont fusionné pour donner naissance à une globalité de 317 communes nouvelles dans le cadre de la nouvelle loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle – Monsieur Briennon demandait si la commune de Choisy-le-Roi a été ou est l'objet d'une réflexion sur le sujet d'une fusion-absorption par une autre commune. Si je fais référence, évidemment, à Issy-les-Moulineaux et à notre ami Santini qui a fait une OPA sur Boulogne-Billancourt, la réponse pour Choisy-le-Roi est non.

Je vous remercie, bonne soirée, bonnes vacances et à septembre prochain.

*La séance est levée à 22 h 45.*



